

Rapport d'activité 2012

DREAL Rhône-Alpes



PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

sommaire

3 EDITO

4 ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET VEILLER À UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET HARMONIEUX DES TERRITOIRES

6 LES HOMMES ET LES FEMMES DE LA DREAL, MOSAÏQUE DE COMPÉTENCES

7 LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

OS 1 - Coordonner et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques

OS 2 - Préserver la biodiversité en assurant une meilleure protection et gestion des richesses naturelles

OS 3 - Promouvoir une gestion durable et économe des ressources du territoire en particulier l'eau et les matériaux

OS 4 - Développer une approche intégrée des risques technologiques et naturels afin de les réduire

OS 5 - Lutter contre les pollutions, les nuisances et prévenir les risques sanitaires

OS 6 - Encourager une politique d'aménagement résolument économe vis à vis du foncier naturel et agricole

OS 7 - Développer une politique de l'habitat adaptée aux besoins locaux au service de la politique urbaine et de la cohésion sociale

OS 8 - Développer une politique des transports et des déplacements à même de répondre aux besoins de la population en réduisant leur empreinte en matière d'environnement et de risques

OS 9 - Développer en interne une forte capacité en matière de connaissance et de prospective et la diffuser très largement

OS 10 - Renforcer la mise en cohérence des enjeux, correspondant aux champs de compétences très divers de la DREAL

OS 11 - Favoriser une gestion durable des territoires par la territorialisation du Grenelle, au travers d'une mise en œuvre cohérente et en privilégiant la pratique de la gouvernance à cinq

OS 12 - Favoriser la transition vers une économie verte et équitable, en développant l'usage des technologies et des produits issus des filières stratégiques

OS 13 - Favoriser les échanges, le partage des enjeux, la réalisation d'actions communes pour l'ensemble des opérateurs du MEDDE et du METL implantés sur les territoires de Rhône-Alpes

37 LA DREAL EN ACTION DANS LES DÉPARTEMENTS

45 LES FONCTIONS SUPPORT

49 L'ORGANIGRAMME

50 L'ABCDAIRE DE LA DREAL RHÔNE-ALPES



édito

A la tête d'une autre DREAL dans mon poste précédent, j'ai pu pleinement mesurer, en prenant la direction de la DREAL Rhône-Alpes en mars 2013, la multiplicité et l'ampleur des enjeux et défis à relever dans cette région, et, par là même, l'importance des missions portées par la DREAL.

Au niveau régional, la DREAL décline bien entendu localement, sous l'autorité du Préfet de région et des huit Préfets de département, les politiques du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Mais la DREAL Rhône-Alpes intervient également dans d'autres régions, et ce depuis sa création en juillet 2009 :

- en tant que déléguée ministérielle de zone Sud-Est (régions Rhône-Alpes et Auvergne), la DREAL anime et coordonne l'action des administrations et des opérateurs pour la préparation et la gestion de crise dans ses champs ministériels ;
- en tant que déléguée de bassin Rhône-Méditerranée (couvrant principalement 5 régions et 14 départements), la DREAL anime et coordonne l'action des services de l'État intervenant dans le domaine de l'eau, sur tout le Rhône et ses affluents ainsi que les fleuves méditerranéens, et apporte conseil et assistance technique aux organismes de bassin.

En 2012, les réformes administratives se sont poursuivies : les missions de police de l'eau, précédemment exercées par le Service navigation Rhône-Saône, ont été prises en charge par l'unité territoriale Rhône-Saône de la DREAL. Par ailleurs, la DREAL a préparé en 2012 une nouvelle organisation administrative pour la prévision des crues avec le rattachement administratif des services de prévision des crues Grand Delta et Alpes du Nord au sein du service « Prévention des Risques ». Ce rattachement a été effectif début 2013. Enfin, le pôle interrégional de production des statistiques du logement et de la construction a poursuivi sa consolidation.

2012 a été également la première année de fonctionnement de tous les personnels du siège de la DREAL au sein d'un même bâtiment, le Lugdunum, avec une inauguration le 26 janvier 2012 par le Préfet de région Jean-François Carencu.

Le présent rapport d'activité vous offre un large aperçu de la diversité des thématiques traitées par la DREAL : il témoigne des principales avancées obtenues sur les dossiers en 2012. Ces actions ont pu être menées grâce à un investissement fort et constant de l'ensemble des agents, et j'en profite pour les remercier vivement.

Bonne lecture.

La directrice régionale
Françoise NOARS

Accompagner la mise en œuvre et veiller à un développement écono

Les domaines d'intervention de la DREAL,

Energie
Eau Climat Air
Biodiversité Transports
Territoires Logement
Prévention des risques
Déplacements

La DREAL est le service régional qui décline, pour le compte du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, la politique nationale de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, de lutte contre les risques, mais aussi la politique nationale du logement, de renouvellement urbain et celle des transports dans une approche intégrée d'aménagement et de développement durables.

Ambition : faire du développement durable une réalité quotidienne

Sous l'autorité du Préfet de région et avec la compétence de plus de 750 agents, la DREAL décline localement les politiques du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement (METL), et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE). Elle porte également tout un ensemble de missions sous l'autorité de chaque Préfet de département (50%), notamment grâce à des unités territoriales placées sous leur autorité fonctionnelle. Son rôle est de développer une capacité d'expertise et d'action, outil qui permet de renforcer l'action de l'État et de rendre celle-ci plus pertinente.

La DREAL est chargée :

- d'élaborer et mettre en œuvre les politiques de l'État en matière **d'environnement, de développement et d'aménagement durables** ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de l'État en

matière de **logement** : développement de l'offre, rénovation urbaine et lutte contre l'habitat indigne ;

- de veiller à l'intégration des objectifs du développement durable, d'assister les autorités administratives compétentes en matière d'environnement sur les **plans, programmes et projets** ;
- de **promouvoir la participation des citoyens** dans l'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ;
- de contribuer à **l'information, à la formation et à l'éducation des citoyens** sur les enjeux du développement durable et à leur sensibilisation aux risques.

Elle contribue aussi activement à l'émergence d'une économie verte et équitable.

de la transition écologique mérique et harmonieux des territoires

Gouvernance : favoriser la transversalité

La DREAL est le lieu de pilotage des services et de coordination des services déconcentrés qui mettent en œuvre les politiques du METL et du MEDDE.

En tant que responsable de budgets opérationnels de programme (BOP), elle répartit les moyens humains et matériels mis à disposition par le ministère pour les services entrant dans sa zone de gouvernance qui a concerné 3 000 agents en 2012 : le CETE, la DIR CE, les DDT, la MIGT, le SNRS.

Il lui revient également d'assurer plus largement la coordination de la mise en œuvre des politiques du ministère avec les actions des établissements publics de l'État concernés.

Cet enjeu est particulièrement renforcé en région Rhône-Alpes puisqu'elle est le lieu d'implantation de nombreux établissements et services du ministère (CETE, CETU, CERTU, IFSTTAR, etc...).

La directrice régionale de la DREAL est par ailleurs :

- déléguée de bassin Rhône-Méditerranée ;
- déléguée de zone de défense Sud-Est ;
- déléguée régionale adjointe de l'ANAH.

Elle représente aussi le METL et le MEDDE en étant administratrice de différents organismes :

- l'EPORA, l'EPASE, l'EPANI ;
- l'ATMB, la SFTRF, Aéroports de Lyon ;
- le Parc National de la Vanoise, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse ;
- les agences d'urbanisme en Rhône-Alpes.

Pour le détail des sigles cf. l'ABCdaire de la DREAL Rhône-Alpes p.50

Moyens de fonctionnement et d'intervention

En tant que coordonnateur des services travaillant pour les MEDDE et METL en région, la DREAL a la responsabilité de répartir entre ces services en Rhône-Alpes, les budgets faisant l'objet d'une programmation régionale.

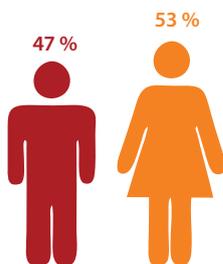
Domaines de compétences	Budgets de fonctionnement et d'intervention consommés en M€ au 31/12/12 faisant l'objet d'une programmation régionale
Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	9,37
Développement et amélioration de l'offre de logement	44,42
Energie et après-mines	<i>BOP national</i>
Prévention des risques : Bassin	8,57
Prévention des risques : Région	4,77
Infrastructures et services de transport	70,80
Sécurité et circulation routière	1,76
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	10,23
TOTAL	149,92

Les hommes et les mosaïque

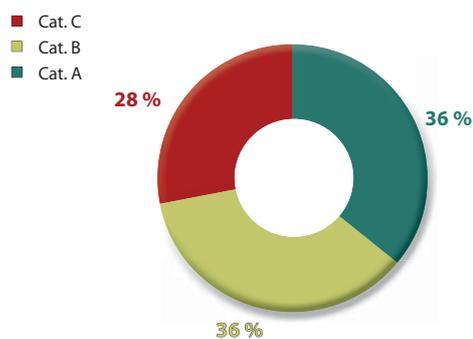


763 agents – 583 au siège à Lyon, 180 répartis sur tous les départements de la région – experts dans leurs métiers, sont guidés par trois principes d'action : être force de proposition et accompagner les projets, diffuser et faire partager une vision intégrée et équilibrée de tous les enjeux et appliquer, sans état d'âme et avec discernement les réglementations. Tous les agents portent la culture DREAL. Véritable richesse, elle est le fruit de cultures diverses et complémentaires et de la volonté d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux et sociaux au cœur de toutes les politiques publiques.

RÉPARTITION SELON LE SEXE

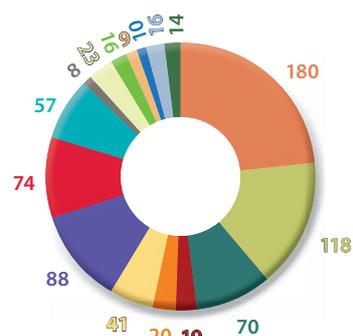


RÉPARTITION SELON LA CATÉGORIE



RÉPARTITION PAR SERVICES

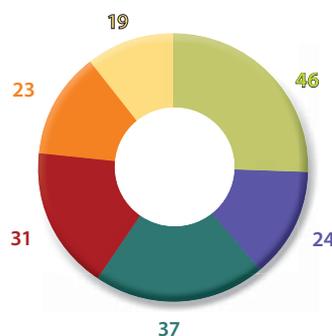
- Unités territoriales
- Affaires matérielles, informatique et financières
- Ressources humaines
- Animation stratégique et programmation
- Logement, construction et ville
- Aménagement, paysage, infrastructure
- Transport et véhicules
- Prévention des risques
- Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions
- Mission juridique
- Connaissance, études, prospective et évaluation
- Développement durable, Grenelle et partenariat
- Délégation de zone
- Délégation de bassin
- Direction, coordination, communication
- Autres



femmes de la DREAL, de compétences

RÉPARTITION PAR UNITÉS TERRITORIALES

- UT Rhône-Saône
- UT de la Loire
- UT de l'Isère
- UT des 2 Savoie
- UT de la Drôme et de l'Ardèche
- UT de l'Ain



13 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Au moment de sa création, la DREAL Rhône-Alpes a élaboré en 2010 un document stratégique régional (le DSR). Celui-ci fixe les orientations de la politique du ministère du développement durable en région.

Ce document, dont l'écriture associe l'ensemble des organismes, favorise la transversalité et le partage des enjeux. Il permet de coordonner tous les acteurs porteurs des politiques du ministère autour d'objectifs partagés, dans l'esprit du Grenelle.

Le DSR a fait l'objet d'une mise à jour en 2012, en fonction des stratégies du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement (METL) et du ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE).

13 orientations stratégiques régionales ont été déterminées. Elles s'appuient sur un diagnostic territorial de l'ensemble des travaux menés par la DREAL et permettent d'avoir une vision résolument transversale des missions effectuées par chaque service de la DREAL.

Comme pour les précédentes années, le bilan de l'année 2012 de la DREAL a été construit autour de ces 13 orientations.

La numérotation des orientations stratégiques a uniquement pour objectif de pouvoir s'y référer. Elle ne saurait valoir ordre de priorité entre elles.

Coordonner et contribuer à la réduction et autres polluants atmosphériques ainsi qu'à

Le développement des énergies renouvelables

La France s'est engagée au niveau européen à porter la part d'énergies renouvelables à 23 % de sa consommation d'énergie finale d'ici à 2020. En Rhône-Alpes cette part, qui représentait 14,9 % en 2005 devrait augmenter au vu des tendances actuelles et atteindre 20 % en 2020. Toutefois, étant donné le fort potentiel de la région Rhône-Alpes, l'objectif national de 23% devrait être dépassé.

Pour cela il est nécessaire de poursuivre les efforts afin d'augmenter la production d'énergies renouvelables, et d'accroître la réduction des consommations d'énergie.

Au niveau de la région Rhône-Alpes, les énergies renouvelables représentent 18,1 % de la production primaire avec une part majoritaire de l'énergie hydraulique (75 %). L'objectif est de diversifier les filières en cohérence avec les objectifs nationaux à horizon 2020.

À ce titre à l'échéance de fin 2012 :

- plus de 4 000 nouvelles installations photovoltaïques ont été construites en 2012 (37 000 au total), parmi lesquelles on compte des unités de production importante telles des centrales au sol. Il en résulte un accroissement de puissance de 27,5% en 2012 par rapport à 2011, avec une puissance nouvelle raccordée de 55 MW. Cette évolution notable vient après la très forte croissance qui s'est déroulée en 2011, après la fin du moratoire sur le photovoltaïque. La région, avec une puissance totale raccordée à fin 2012 de 256,8 MW, se situe dans les six régions majeures dans le développement de la filière ;

- 61 éoliennes installées en Rhône-Alpes étaient recensées à fin 2012, représentant une puissance de 169 MW. Par rapport à 2011, on assiste à une stagnation de la filière dans la région.

Le développement de la filière se heurte toujours à ces problèmes d'acceptabilité.

On notera que les éoliennes ont rejoint en 2011 le régime des installations classées pour la protection de l'environnement, ce qui permettra de conduire les projets dans un cadre renouvelé, plus sûr et offrant de meilleures garanties en terme de préservation de l'environnement.

De plus, il est annoncé pour 2013 la suppression des zones de développement de l'éolien, ce qui permettra à toute éolienne autorisée de bénéficier automatiquement du tarif préférentiel d'achat de l'électricité quelle que soit sa localisation. ■



L'approbation du schéma régional éolien

La loi du 12 juillet 2010 confie à l'État et aux Conseils régionaux la responsabilité de l'élaboration dans chaque région d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

Ce SRCAE est un document stratégique qui décline à l'échelle de la région les objectifs nationaux et internationaux de la France dans le domaine de l'air, de l'énergie et du climat en prenant en compte les potentialités de la région, avec une mise en cohérence des politiques et des actions traitées auparavant dans des documents séparés.

L'année 2012 a vu le projet finalisé à la suite des consultations institutionnelles. Toutefois, ce projet a fait l'objet d'un vote défavorable de la part du conseil régional en mars 2012.

Conformément à ce que prévoit la loi, l'État a repris seul les travaux du schéma régional éolien. Ce schéma régional éolien a ainsi été approuvé par le Préfet de région le 26 octobre 2012.

Il identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne et évalue le potentiel de développement de la filière en région.

Un guide d'accompagnement des plans climat énergie territorial (PCET)

Les PCET des collectivités « obligées » de plus de 50 000 habitants contribuent réglementairement à la mise en œuvre des objectifs et orientations du SRCAE. Dans le but d'aider les collectivités, la DREAL a engagé dès janvier 2012 une démarche d'assistance et rédigé des documents d'accompagnement.

Un « guide d'accompagnement à destination des collectivités pour décliner le projet de SRCAE dans son PCET » et un « outil de présentation indicative des objectifs chiffrés du projet de SRCAE pour les territoires » - fruits d'un travail collectif DREAL, Conseil Régional, ADEME, CERTU, CETE et DDT de l'Ain et de Haute-Savoie - ont été présentés et mis à disposition en novembre 2012 lors de la 10ème séance du réseau régional énergie climat. Ces documents sont utilisables par les instances régionales chargées de formuler un avis sur la compatibilité des projets de PCET avec les documents cadres.

Le guide indique aux collectivités les principaux sujets devant être traités par les PCET. ■

des émissions de gaz à effet de serre

l'adaptation aux changements climatiques

Amélioration de la performance énergétique pour les bâtiments de l'État en Rhône-Alpes

La campagne d'audit des bâtiments de l'État dans la région réalisée en 2011 a permis de mettre en place en 2012 un plan de rénovation du patrimoine du département du Rhône. Ce plan est la première exploitation concrète des données recueillies lors de l'audit, préparant ainsi sa généralisation aux sept autres départements.

Dans un contexte budgétaire tendu, le contrat de performance

énergétique pourrait constituer un outil déterminant. Le contrat expérimental mis en place sur quatre bâtiments (25 000 m²) appartenant à l'État en Rhône-Alpes a été signé pour une durée de 8 ans, le 26 décembre 2012. Il prévoit une réduction des consommations énergétiques des quatre bâtiments concernés de 21,6 %, ainsi qu'une réduction des émissions des gaz à effet de serre de 21,4 %. ■

Objectif CO2 : les transporteurs s'engagent

En 2012, 80 entreprises de transport de marchandises et 4 entreprises de transport de voyageurs de la région ont signé la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2.



La démarche « Objectif CO2. - Les transporteurs s'engagent » est portée en Rhône-Alpes par la DREAL et l'ADEME, en collaboration avec les syndicats professionnels de transporteurs (FNTR, FNTV et TLF), la chambre de commerce et d'industrie régionale et l'association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports. Elle vise à :

➤ améliorer la performance environnementale du transport

routier, en favorisant la réduction des consommations de carburant et, par conséquent, des émissions de CO2 ;

➤ fournir aux transporteurs une méthodologie cohérente, fiable et reconnue au niveau national, avec un suivi des engagements pris et des gains obtenus en matière de réduction des émissions de CO2.

Les 84 chartes signées concernent environ 16 000 véhicules à moteur. Les plans d'actions sur 3 ans retenus doivent permettre d'éviter annuellement les rejets de plus de 82 000 tonnes de CO2 et la consommation de plus de 30 millions de litres de gazole. ■

Les 4 Plans de Protection de l'Atmosphère en région

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu majeur pour la région Rhône-Alpes qui est concernée par des dépassements fréquents des valeurs réglementaires pour les particules et les oxydes d'azote. Dans ce contexte, la révision des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) des agglomérations de Lyon, Saint-Étienne et Grenoble a débuté en 2011, alors même qu'un **quatrième PPA a été approuvé en février 2012 dans la Vallée de l'Arve**. Pour chaque PPA, une série de mesures locales concrètes et ambitieuses visant à réduire significativement les émissions polluantes a été proposée à l'issue d'une concertation qui a impliqué les principaux acteurs locaux concernés.

En 2012, les **projets de PPA de Lyon, Grenoble et Saint-Étienne** ont fait l'objet des **consultations institutionnelles** prévues par le code de l'environnement. Sur cette base, ces projets de plans seront modifiés et soumis en enquête publique en 2013. ■

les 7 mesures essentielles

Le diagnostic a permis d'identifier les participants les plus à risque et le PPA prévoit de mettre en œuvre de très grandes mesures de réduction de la pollution.

Améliorer la qualité de l'air au quotidien

1. Réduire les émissions des installations de combustion (chauffage, cuisson, chauffage au bois) et la maintenance des installations moins polluantes.
2. Interdire le brûlage des déchets verts.
3. Réduire les émissions des autres des transports, en privilégiant des alternatives à la motorisation individuelle, en réduisant la vitesse en période forte pour les poids lourds.
4. Réduire les émissions industrielles de particules, de NOx et de métaux lourds.

Mieux gérer les pics de pollution aux particules

5. Interdire l'utilisation des appareils de chauffage d'appoint au bois peu performants.
6. Limiter l'impact de trafic poids lourds, kamionnage, voir en particulier les spots sans équipement ferroviaire.
7. Interdire les feux d'artifice.

Chacun acteur

La qualité de l'air, c'est l'affaire de tous et la responsabilité de chacun.

La réussite du PPA repose sur la contribution de chacun de nous. Appliquons et respectons les mesures qui le composent, et adoptons des gestes simples :

- Economisons l'énergie et choisissons un chauffage économe.
- Privilégions le co-voiturage et les transports collectifs. Au volant, adoptons l'éco-conduite.
- Ne brûlons rien à l'air libre et évitons nos déchets à la décharge.

la savoir

www.vallée-arve.com/developpement-durable/ppa

www.chambre.com

www.ademe.fr

www.fntv.com

www.fntv.com

www.ppafrance.org

Vallée de l'Arve
Tous acteurs de la qualité de l'air !

Préserver en assurant une meilleure protection

La mise en œuvre de la stratégie de création des aires protégées



Le Rhône au pont d'Evieu.

La stratégie régionale de création des aires protégées (SCAP) établie à partir de l'identification des sites patrimoniaux a été approuvée par le ministère de l'Écologie le 26 octobre 2012.

Sur les 37 projets potentiellement éligibles, 15 sont d'ores et déjà concrétisés en 2012 pour une surface de 1 037 ha. Il s'agit d'arrêtés de biotope nouvellement pris sur la Basse vallée de la Veyre par le préfet de l'Ain et sur plusieurs tourbières ou marais de l'Isère : Tourbières du Lac Faucille, Marais du Col de Sarenne...

Un 38ème projet, la réserve naturelle du fleuve Loire en Forez, a été proposé et une pré-étude scientifique a été lancée en octobre sur la base d'un périmètre indicatif de manière à mieux préciser les enjeux patrimoniaux sur ce territoire.

L'aboutissement de ces projets doit permettre la création de 15 000 ha supplémentaires d'espaces protégés ce qui les porterait à près de 5 % du territoire régional contre 4,75 % aujourd'hui (nota : l'objectif national est de 2%).

Le projet de création de la réserve naturelle du Haut Rhône (couvrant 1 707 ha sur 26 kilomètres de linéaire fluvial), a fait l'objet en 2012 d'une consultation interministérielle afin d'être transmis au Conseil d'État. Le projet définitif de révision du décret de la

réserve des Gorges de l'Ardèche a été transmis à l'été 2012 au niveau national. La phase de concertation pour l'élaboration des chartes des Parcs nationaux de la Vanoise et des Écrins en vue de définir l'aire d'adhésion des parcs et les objectifs d'aménagement sur ces territoires s'est poursuivie. ■

Protéger les espèces et leurs habitats

La DREAL conduit en collaboration avec la Région la mise en œuvre des plans d'actions pour les espèces protégées suivantes : gypaète barbu, aigle de Bonelli, vautour percnoptère, loutre, chiroptères, cistude, sonneur à ventre jaune.

L'ensemble des partenaires participant à la sensibilisation du public pour garantir le bon état de conservation de ces espèces patrimoniales. L'opération de réintroduction dans le Vercors de gypaètes barbues s'est poursuivie pour la 3ème année avec l'introduction de 2 nouveaux jeunes.

Le **plan d'action loup 2008-2012** a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de la coordination à l'échelle inter-régionale (Massif Alpin, Pyrénées et Massif Central) assurée par la DREAL et la DRAAF. Le deuxième semestre a été consacré à l'élaboration du plan 2013-2017 sous le pilotage du MEDDE

et du MAAF. Plusieurs groupes de travail et comités nationaux ont été réunis pour définir les objectifs de ce plan en matière de suivi biologique de la population (environ 250 individus en France), de suivi de son extension géographique (présence dans le Massif Central et les Vosges), et d'indemnisation des dommages et de protection des troupeaux incluant la possibilité de tir de défense et de défense renforcée. Le plan et les arrêtés ministériels cadre qui accompagnent certaines dispositions devront être approuvés avant juin 2013.

Le plan régional pour le tétras lyre a été validé avec l'objectif d'identifier et de préserver les zones de reproduction les zones d'hivernage des domaines skiables,



et de visualiser les câbles « meurtriers » des équipements des stations de ski.

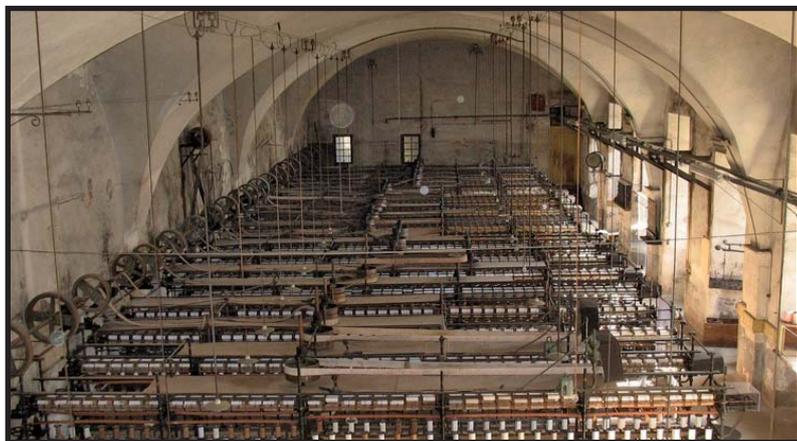
Concernant la commercialisation des espèces protégées soumises à la convention de Washington, des permis ont été délivrés par la DREAL notamment pour des articles de maroquinerie mais également des objets en ivoire, de caviar et des animaux en parcs zoologiques.

Afin de garantir l'état de conservation des espèces protégées de Rhône-Alpes, la DREAL a instruit 48 demandes de dérogation pour destruction d'espèces protégées dans le cadre d'aménagements, en préconisant des mesures d'évitement de réduction d'impact et des mesures compensatoires adaptées aux habitats d'espèces impactées ; par ailleurs 94 demandes de dérogation ont été instruites à des fins de prélèvements à caractère scientifique. ■

la biodiversité

et gestion des richesses naturelles

Parcs naturels régionaux



L'ancien Moulinage de la Neuve à Marcols-les-Eaux (07)

En 2012 la DREAL a participé aux dépenses de fonctionnement des parcs naturels régionaux (PNR) existants à hauteur de 120 000 euros chacun et a contribué au financement de leurs programmes d'actions, notamment celles qui s'inscrivent dans les politiques de préservation du patrimoine naturel et paysager :

- actions concernant la mise en œuvre de plans nationaux d'actions : inventaires des chiroptères dans le PNR des Monts d'Ardèche, réintroduction du bouquetin des Alpes en Chartreuse, réintroduction du Gypaète barbu dans le Vercors ;
- actions d'amélioration des connaissances : inventaire des chouettes dans le massif des Bauges, observatoire de la biodiversité dans le Pilat.

La DREAL accompagne également les projets de charte des PNR. Outre le renouvellement du label du PNR du Pilat le 23 octobre, l'activité s'est surtout centrée sur la révision du PNR des Monts d'Ardèche. Pour celui-ci, 2012 fut une année riche et productive rythmée par la visite des rapporteurs de la Fédération des Parcs naturels de France et du Conseil national de protection de la nature, par l'avis intermédiaire et par l'enquête publique qui s'est déroulée en fin d'année. Le renouvellement de sa labellisation devrait intervenir fin 2013.

D'autres projets de PNR sont en cours, tels que ceux des Baronnies-Provençales, du massif de Belledonne et de la Dombes. ■

Natura 2000

Natura 2000 est une politique européenne dont l'ambition est de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel des territoires.

Le réseau Natura 2000 rhônalpin, bien que stabilisé en nombre de sites, continue néanmoins d'évoluer en surface. En 2012, trois extensions de sites de Haute-Savoie (« Salève », « Zones humides du bas Chablais » et « Marais de Chilly et de Marival ») ont été proposées à la Commission européenne et une nouvelle zone de protection spéciale (Oiseaux), ZPS « Plateau de Beauregard » (Haute-Savoie), a été transmise au ministère.

Les 165 sites (130 désignés au titre de la directive Habitats et 35 au titre de la directive Oiseaux) couvrent 11 % du territoire, 79 % des documents d'objectifs sont validés. Les collectivités locales ont pris en charge 3 nouveaux sites et pilotent désormais 116 sites.

Par ailleurs 77 sites bénéficient de mesures agri-environnementales territorialisées (MAET). Les 26 chartes signées en 2012 concernent 14 sites, dont 7 nouveaux. C'est au total 118 sites qui bénéficient de mesures de gestion Natura 2000 spécifiques. ■

Les 225 contrats Natura 2000

signés depuis 2003 (dont 29 en
2012) concernent **87 sites**
(dont 7 nouveaux)

Développer, mutualiser et partager la connaissance

Afin de diffuser une information environnementale complète auprès des citoyens, des pôles naturalistes sont constitués ou en cours de constitution : « pôle flore », « pôle gestion », voire « pôle faune ». Ces démarches sont pilotées conjointement entre l'État et la Région afin de constituer un observatoire de la biodiversité en Rhône-Alpes.

En 2012, la base de données du pôle flore a été confortée par les données de plus de 20 partenaires signataires de la charte et permet une restitution à l'échelle communale.

L'inventaire zones humides réalisé dans la Drôme avec le concours des départements et de l'Agence de l'eau est venu compléter les 4 inventaires départementaux déjà en ligne sur le site internet de la DREAL. Celui de l'Ain a fait l'objet d'un porter à connaissance auprès des collectivités.

L'inventaire géologique a identifié près de 350 sites patrimoniaux à l'échelle de la région. Le porter à connaissance a été réalisé auprès des collectivités en 2011. Il a été validé en 2012 et sera rendu accessible au public en 2013. ■

Informier et sensibiliser pour favoriser la prise de conscience

La DREAL met en œuvre et accompagne chaque année des actions de communication vers le grand public et tous les acteurs de la société. Elle a notamment mené, auprès des industriels et des services de l'État, des sessions d'information sur la stratégie de conservation de la biodiversité à Valence et à Grenoble. Avec l'opération « atlas de la biodiversité communaux » des actions de sensibilisation du grand public se sont poursuivies dans 8 communes de Rhône-Alpes. ■

Promouvoir une gestion durable et en particulier

Le cadre régional « matériaux et carrières »



Site "Carrières de la Loire DELAGE SA", commune de Bellegarde-en-Forez (42)

Lancé en 2010, le cadre régional « matériaux et carrières » a été finalisé en décembre 2012 sur la base d'un processus de concertation associant l'ensemble des parties prenantes. Il se caractérise par :

- ↳ un état des lieux de la mise en œuvre des schémas départementaux des carrières existants, de l'analyse de la filière des déchets du BTP et de la part de valorisation dans chaque département ;
- ↳ la définition d'orientations régionales pour la gestion durable des granulats et des matériaux de carrières.

Parmi les points forts de ce document figurent la **réduction de 50 % de la capacité maximale autorisée des carrières en eau à l'horizon 2023** avec la nécessité de trouver des substituts en roche massive ou par le recyclage. Le document affirme également le principe de proximité de la production par rapport aux bassins de consommation et prévoit le principe d'un accord cadre entre l'UNICEM et la profession agricole.

L'application de ce cadre régional « matériaux et carrières » permettra ainsi :

- ↳ d'améliorer la connaissance de la ressource et des besoins (définition des besoins en matériaux pour la construction et les infrastructures ainsi que la structure de la production en distinguant les matériaux issus du recyclage, les alluvions et la roche massive) ;
- ↳ de mieux prendre en compte les enjeux liés à la préservation des terres agricoles, de la biodiversité et de l'environnement ;
- ↳ d'accroître le recyclage et la valorisation des déchets inertes issus du BTP ;
- ↳ de privilégier l'utilisation rationnelle de la ressource ;
- ↳ de réduire le transport routier et d'encourager le report modal vers le ferré et le fluvial. ■

Gouvernance franco-suisse dans le domaine de la gestion de l'eau

Suite aux difficultés identifiées lors de l'étiage du Rhône au printemps 2011 (inquiétudes sur le refroidissement de la centrale nucléaire de Bugey), la délégation de bassin de la DREAL s'est attachée à nourrir les discussions diplomatiques entre la France et la Suisse pour faire progresser la question de la gestion transfrontalière du Rhône, alors que la Commission internationale pour les eaux du Léman (CIPEL) ne s'occupe que de qualité des eaux. Elle suit également un travail universitaire sur la gouvernance franco-suisse du Rhône et copilote avec l'Agence de l'eau une étude des débits du Rhône à l'étiage qui permettra de déterminer des débits objectifs d'étiage. ■

La révision des zones vulnérables (nitrates d'origine agricole)

La directive européenne du 12 décembre 1991, concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, dite directive « Nitrates », impose la mise en œuvre d'actions de protection contre les nitrates d'origine agricole, dans des territoires désignés en « zones vulnérables ». Ces zones sont régulièrement révisées à travers des campagnes d'évaluation de la qualité des eaux douces dont la dernière s'est achevée fin 2011. La révision s'est opérée en 2012, à partir des résultats de cette 5ème campagne.

La consolidation du zonage antérieur prédomine, tandis que 8 nouvelles communes sont inscrites (bassins drômois de la Savasse et de la Joyeuse, sur Rhône-Méditerranée-Corse et plaine du Forez sur Loire-Bretagne) et que 28 autres quittent ce zonage (majoritairement sur le bassin versant de la Reyssoze). Les arrêtés de bassins Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne respectivement signés par les Préfets coordonnateurs les 18 et 21 décembre 2012 ont acté ces révisions. Ces nouvelles zones vulnérables seront les lieux d'application du 5ème programme d'actions en 2013. ■

La révision du classement des cours d'eau

La procédure de classement des cours d'eau est en cours sur le bassin Rhône-Méditerranée et la consultation qui a été organisée a largement mobilisé les acteurs en 2012. Sur le bassin Loire Bretagne, les arrêtés de bassin ont été signés le 10 juillet 2012.

Chasses du Haut-Rhône

Cette opération de déstockage des sédiments accumulés dans les barrages du Rhône entre Suisse et amont de Lyon a été réalisée du 4 au 21 juin 2012. Elle a eu lieu en partenariat étroit entre les autorités suisses et françaises, les exploitants des barrages et la communauté scientifique.

Les quantités de matériaux mobilisées étaient importantes, les concentrations en matières en suspension à l'amont de Génissiat ont été sensiblement plus élevées que lors des chasses précédentes. Le premier bilan fait apparaître l'efficacité des mesures de prévention. Un groupe de travail franco-suisse précisera les suites à donner à ces opérations de chasses dans la perspective plus large de la gestion des sédiments du fleuve. ■

économe des ressources du territoire

l'eau et les matériaux

Surveillance de la qualité des eaux

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive-cadre européenne sur l'eau, un programme de surveillance a été établi pour suivre l'état des eaux douces de surface.

Ce programme est basé essentiellement sur deux volets :

- le réseau de contrôle de surveillance (RCS), destiné à donner l'image de l'état général des eaux,
- le réseau de contrôles opérationnels (RCO), destiné à assurer le suivi des masses d'eau identifiées comme risquant de ne pas atteindre les objectifs, et le suivi de l'efficacité des actions mises en place dans le cadre des programmes de mesures.

Il a été complété à partir de 2012 par un troisième volet :

- le réseau de référence pérenne (RRP), destiné à conforter la connaissance des conditions de référence (établies par types de masses d'eau) et prendre en compte les changements à long terme des conditions naturelles pour la définition du bon état écologique.

Le programme de surveillance pour la région Rhône-Alpes comporte donc maintenant environ **380 stations de suivi, réparties sur les bassins Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne**. Le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL Rhône-Alpes a assuré en régie le suivi d'une trentaine de stations pour les invertébrés, et de 80 stations pour les diatomées.



Une circulaire relative à l'organisation et aux missions des laboratoires d'hydrobiologie en DREAL a été finalisée le 31/12/2012. Elle identifie le laboratoire de la DREAL Rhône-Alpes comme laboratoire référent, ce qui se traduit notamment par un rôle de coordinateur technique des laboratoires d'hydrobiologie des DREAL du bassin Rhône-Méditerranée.

Enfin, un rapport de synthèse des données biologiques obtenues entre 2007 et 2010 au niveau des stations du réseau de contrôle de surveillance (RCS) de la région Rhône-Alpes a été publié en avril 2012, et un atlas des diatomées de la région, regroupant 600 fiches décrivant des espèces régionales sera publié courant 2013. ■

Bilan à mi-parcours du programme de mesures du SDAGE 2010-2015

Comme le demande la directive cadre sur l'eau, un bilan de la mise en œuvre du programme de mesures accompagnant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée a été élaboré en 2012, 3 ans après sa publication, avec l'appui des différents services qui concourent à sa mise en œuvre.

Approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin en décembre 2012, ce bilan fait état de l'avancement technique de l'ensemble des mesures définies dans le programme, ainsi que le bilan financier correspondant, à l'échelle du bassin et, pour certains éléments, à l'échelle des commissions territoriales de bassin.

A mi-parcours, la moitié des actions sont lancées ou en cours de lancement. Progression la plus nette, la mise aux

normes des stations d'épuration dépasse désormais les objectifs. Les pratiques agricoles connaissent aussi une importante accélération, après des débuts difficiles. Dans les autres domaines prioritaires, c'est avant tout un important socle de connaissance qui a été constitué dans cette première phase (études de volumes prélevables, recherche de substances dangereuses dans l'eau, définition des aires d'alimentation de captages) et qui doit désormais déboucher sur des réalisations concrètes. En revanche, les actions de restauration physique des cours d'eau (dont la continuité écologique) démarrent plus lentement et restent très en deçà des objectifs, sous l'effet de différents facteurs, dont une maîtrise d'ouvrage encore peu mobilisée. ■

La gestion quantitative de la ressource en eau en Rhône-Alpes

Une trentaine de bassins versants en Rhône-Alpes ont été identifiés en situation de déficit chronique de la ressource en eau par le SDAGE.

Des études de détermination des volumes maximums prélevables ont été menées sur ces territoires depuis 2009. 22 sont achevées fin 2012. Les résultats de cinq d'entre elles ont été notifiés aux Préfets. L'objectif est de déterminer les volumes prélevables en étiage permettant de garantir les besoins de la vie aquatique tout en satisfaisant aux usages.

Des financements des Agences de l'Eau permettent d'accompagner les actions d'économies d'eau et de substitution des prélèvements.

Lorsqu'une étude confirme le déséquilibre quantitatif du territoire, une zone de répartition des eaux (ZRE) peut être mise en place, afin de mieux maîtriser réglementairement les prélèvements.

Sur les territoires où le déséquilibre quantitatif est fortement lié à des prélèvements agricoles pour irrigation, la création d'un organisme unique de gestion collective des prélèvements est préconisé. ■

Développer une approche intégrée des risques

Réduire les risques à la source et assurer leur prise en compte dans l'urbanisme

Prévenir les risques technologiques et miniers

Conformément aux orientations nationales en matière de prévention des risques technologiques, les efforts de l'inspection des installations classées de la DREAL ont porté sur la maîtrise des risques à la source par les exploitants des établissements SEVESO AS (avec servitudes), et sur l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (50 PPRT à réaliser en Rhône-Alpes pour les 72 établissements SEVESO AS et les 4 stockages souterrains de gaz).

De manière plus précise en 2012 :

- **8 PPRT ont été prescrits**, soit un cumul de 50 PPRT prescrits à fin 2012 sur les 50 à réaliser ;
- **11 PPRT ont été mis à l'enquête publique**, soit un cumul de 21 enquêtes lancées de 2010 à 2012 ;
- **9 PPRT ont été approuvés**, soit un cumul de 17 PPRT approuvés à fin 2012.

PPRT approuvés par département

- Ain : UKOBA à Saint Jean de Thurigneux et KEM ONE (ex ARKEMA) à Balan
- Drôme : NOBEL SPORT à Anneyron, CHEDITTE à Clérieux et COURBIS à Romans
- Isère : Jarrie 1 (ARKEMA et CEZUS) et PCAS à Bourgoin Jallieu
- Loire : SNF à Andrézieux Bouthéon
- Rhône : BAYER à Limas, BRENNTAG à Chassieu, PYRAGRIC à Rillieux-la-Pape et GIFRER BARBEZAT à Décines
- Savoie : UGITECH à Ugine, EPC à Chignin, ALUMINIUM PECHINEY à Saint Jean de Maurienne et THERMOPHOS à Epierre
- Haute-Savoie : dépôt pétrolier du DPHS à Annecy

Dans les départements de l'Isère et du Rhône, les investissements les plus importants pour les mesures supplémentaires de réduction des risques ont été actés en 2010 et 2011 pour le Sud Grenoblois. On constate des difficultés dans la phase de stabilisation des aléas. Les propositions des exploitants pour réduire les aléas, positives sur le fond, conduisent à allonger les délais d'élaboration du PPRT. Notons la mobilisation de l'équipe projet DREAL/DDT en Haute-Savoie pour organiser le dispositif de financement des mesures foncières du PPRT du dépôt pétrolier d'Annecy.

En matière de prévention des risques miniers, la parution de la circulaire du 6 janvier 2012 définissant la doctrine nationale en matière d'élaboration des plans de prévention des risques miniers (PPRM) a permis de réactiver les procédures en cours avec la prescription le 30 avril 2012 des 3 PPRM du bassin stéphanois (Loire) et le 28 décembre 2012 de ceux de La Plagne et des Chapelles (Savoie). Le bilan à fin 2012 est ainsi de 9 PPRM prescrits sur 12 à réaliser.

Mettre en œuvre la directive européenne « Inondation »

À titre de ses fonctions de bassin, la DREAL Rhône-Alpes pilote la mise en œuvre concrète de la directive européenne « Inondations » dans le bassin Rhône-Méditerranée. Suite à la validation de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) du bassin en 2011, la DREAL a travaillé en 2012 à l'identification des territoires à risque important d'inondation (TRI) en prenant en compte les impacts des inondations notamment au regard de la population permanente et du nombre d'emplois situés en zone potentiellement inondable.

Les différents TRI potentiels ont été soumis à la consultation des parties prenantes à la directive inondation sur le bassin Rhône-Méditerranée entre le 18 avril et le 20 juin 2012 ; des réunions locales d'information à l'échelle des départements ou de certains TRI ont également été conduites. Plus de 200 contributions écrites au niveau du bassin Rhône-Méditerranée ont été ainsi recueillies.

Les résultats de cette consultation ainsi que les territoires retenus ont été présentés au comité de bassin du 14 septembre et au comité d'inondation de bassin du 20 septembre.

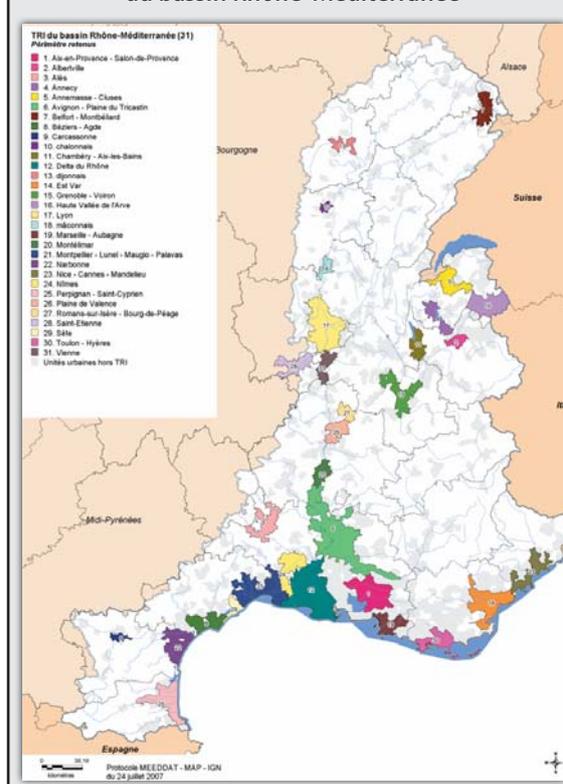
Pour le bassin Rhône-

Méditerranée, le préfet coordonnateur a ainsi arrêté, le 12 décembre 2012, la liste des 31 TRI, dont 6 reconnus d'importance nationale et 1 TRI inter-district avec le bassin Loire-Bretagne.

La DREAL s'est également mobilisée en 2012 dans la mise en place du nouveau dispositif prévu par le cahier des charges « Programme d'actions de prévention des inondations » (PAPI). Pour la région Rhône-Alpes, les PAPI Brévenne-Turdine (Rhône) et Arve (Haute-Savoie), d'un montant global d'environ 35 M€ de projets, ont été instruits et examinés au niveau national en commission mixte inondation.

En lien avec les DDT, la DREAL a également accompagné les démarches initiées dans le cadre de l'élaboration des futurs PAPI Cance-Deûme, Gier, Furan, Ondaine, Combe de Savoie, Garon et Yzeron. ■

Territoires à risques importants d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée



technologiques et naturels afin de les réduire

Piloter la mise en œuvre du volet « Inondations » du Plan Rhône

> AGIR SUR L'ALEA

Suivi et accompagnement des opérations de sécurisation des ouvrages de protection sous maîtrise d'ouvrage du SYMADREM avec notamment le démarrage des études d'avant-projet de la digue entre Tarascon et Arles parallèle au remblai RFF et la mise en transparence de ce remblai mais également la mise au point des procédures d'instruction et d'autorisation sur les ouvrages.

> RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ

L'année 2012 a été marquée par une montée en puissance des actions suivantes pour réduire la vulnérabilité des populations et des activités.

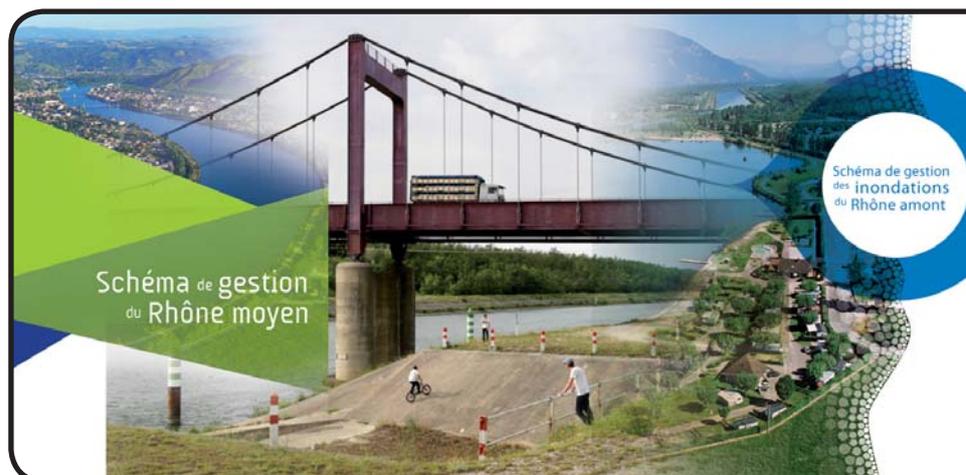
- **Le programme de réduction de vulnérabilité des exploitations agricoles** est entré dans une phase active avec une cinquantaine d'opérations programmées pour un montant global de travaux de l'ordre de 2,4 M€. En outre, le CODIR Plan Rhône a chargé la DREAL de bassin de mettre en place et de co-animer avec la Chambre d'agriculture Rhône-Méditerranée un groupe de travail « Agriculture en zone inondable ». A l'issue d'un état des lieux, des propositions concrètes ont été identifiées pour améliorer la compatibilité des activités agricoles avec les contraintes liées aux inondations.
- **Les actions initiées sur les réseaux** (énergies, transports, eaux et télécommunications) ont été étendues au secteur du Rhône moyen et du Rhône amont avec la conduite de diagnostics et l'élaboration d'un programme d'actions. Quant aux **bâtiments publics**, une étude d'identification, de géolocalisation et de diagnostics de vulnérabilité a été engagée au printemps 2012 sur le Rhône amont.
- Au-delà de ces démarches conduites de façon très sectorielle sur différentes catégories d'enjeux, la DREAL a lancé fin 2012 une **démarche de réduction de vulnérabilité territoriale** qui appréhende de façon intégrée l'ensemble des enjeux exposés et qui s'inscrit dans une logique de résilience territoriale.

La réduction de la vulnérabilité passe aussi par la maîtrise de l'urbanisation via la réalisation des plans de prévention des risques inondations (PPRI). Pour ce faire, la DREAL poursuit l'accompagnement des DDT avec notamment en 2012 la mise au point de l'aléa de référence sur les départements de la Savoie, de l'Ain, de l'Isère et du Rhône. La **géovisualisation en 3D** a été utilisée pour accompagner la concertation engagée par les DDT(s) de la Savoie (7 communes en Chautagne), de la Drôme, et des Bouches-du-Rhône (Tarascon et Arles).

> SAVOIR MIEUX VIVRE AVEC LE RISQUE

En matière de **sensibilisation et de culture du risque**, à signaler notamment le projet photographique « Rhodanie » des panoramistes, dont le parti-pris adopté est un dispositif de prise de vue à 15 m du sol grâce à un camion-nacelle qui

propose ainsi une vision paysagère large et inédite, un regard à l'échelle du fleuve permettant une certaine pédagogie quant à son fonctionnement et ses aménagements. Expositions, séminaires et rencontres ont été l'occasion de partager ce projet avec le grand public.



> ACTIONS TRANSVERSALES

Des schémas de gestion des inondations du Rhône utiles à la mise en œuvre de la directive européenne « Inondations »

Avec l'édition en mars 2012 du schéma de gestion du Rhône moyen puis en décembre 2012 celle du schéma de gestion du Rhône amont, c'est désormais l'intégralité du linéaire rhodanien qui est couvert par ces documents d'orientations stratégiques. Ils déclinent par territoire les objectifs du volet « Inondations » du Plan Rhône dans la continuité du schéma de gestion du Rhône aval (juillet 2009). Tous ces éléments de connaissance et d'action préfigurent déjà les stratégies locales qui seront développées sur les TRI identifiés dans le cadre de la directive européenne « Inondations ».

La concertation sur le volet « Inondations » du Plan Rhône s'est poursuivie avec l'organisation de deux comités territoriaux de concertation (CTC) en novembre 2012 sur le Rhône amont à Lagnieu et sur le Rhône moyen à Valence.

Avec la préparation de la nouvelle contractualisation Plan Rhône 2014-2020, la DREAL a participé à l'élaboration du diagnostic territorial stratégique demandé par la Commission européenne pour définir les priorités de développement et d'investissement du prochain programme FEDER. ■

Pour en savoir plus :
www.planrhone.fr

Inspecter les installations industrielles et les ouvrages hydrauliques

Sécurité des ouvrages hydrauliques



Digue CNR (Pierrelatte).

L'organisation de la DREAL a été modifiée, à partir du 1^{er} janvier 2011, pour prendre en compte la sécurité des ouvrages hydrauliques (barrages et digues) dont la compétence relevait jusqu'au 31 décembre 2010 des services en charge de la police de l'eau.

2012 marque ainsi la 2^{ème} année de fonctionnement du service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques de la région Rhône-Alpes, avec un plan de contrôle qui prévoit de produire un effort très significatif sur les ouvrages, notamment sur les retenues d'altitude.

Ce plan a été conduit conformément aux objectifs fixés (143 inspections pour 142 prévues), soit :

- ↳ 67 ouvrages de classe A (63 barrages et 4 digues) ;

- ↳ 28 ouvrages de classe B (14 barrages et 14 digues) ;
- ↳ 43 ouvrages de classe C (31 barrages et 12 digues) ;
- ↳ 5 barrages de classe D.

Concernant les études de dangers, 25 rapports de premier examen (24 barrages et 1 digue) et 4 rapports de clôture (3 barrages et 1 digue) ont été élaborés.

La mise à jour des consignes de surveillance des barrages de classes A et B est quasiment terminée. 9 dossiers de travaux de gros entretien d'aménagements hydroélectriques ont été instruits, 3 dossiers d'autorisation de nouveaux ouvrages ont été co-instruits avec les services de police de l'eau et 13 avis ont été délivrés concernant des dossiers pilotes par les services de police de l'eau. ■

Equipements sous-pression

Les actions de contrôle ont été effectuées conformément aux objectifs : visites de supervision des organismes de contrôle (39 visites inopinées ou approfondies), surveillance des 13 services d'inspection reconnus chez les industriels (25 visites de surveillance réalisées), surveillance du parc (71 visites de surveillance courante).

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

La DREAL a réalisé 100 % de ses objectifs 2012 en matière de contrôle sur site des installations classées, soit 1 293 inspections, ce qui constitue un effort soutenu au regard des très fortes contraintes qui étaient fixées, particulièrement l'élaboration des PPRT, la mise en conformité des installations industrielles les plus importantes en matière de rejets et de pollutions au titre de la directive IPPC et la mise en œuvre de l'action RSDE.

Canalisations

Le programme de contrôle des exploitants de canalisations de transport de gaz et de matières dangereuses a été réalisé à 95% (81 visites de surveillance d'ouvrages en service ou supervision d'épreuves et réunions annuelles avec les exploitants pour un objectif de 85). Un effort important a été fait sur l'examen des études de dangers des canalisations : fin 2012, le bilan est de 113 examens réalisés pour 145 études reçues.

Par ailleurs, une mobilisation importante a été nécessaire pour l'**instruction du dossier ERIDAN** : ce projet vise à développer les capacités de transport de gaz naturel sur un axe nord-sud qui traverse 3 régions et 5 départements ; il consiste à réaliser une canalisation d'un diamètre de 1,2 m, d'une longueur de 220 km, entre Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et de Saint-Avit (Drôme). La recevabilité du dossier a été prononcée le 18 décembre 2012 permettant ainsi le lancement de la consultation administrative début 2013.

Dans le cadre de la réforme sur la prévention de l'endommagement des canalisations, les opérations de sensibilisation se sont poursuivies avec les opérateurs de réseaux de distribution publique de gaz et la fédération régionale du bâtiment et des travaux publics.



Soudage d'une canalisation.

La DREAL a participé en 2012 à plusieurs actions spécifiques de sensibilisation : réunion avec la profession du BTP sur les demandes de renseignement (DR) et des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) dans le cadre de l'Observatoire régional, participation aux forums « croissance et sécurité durable de GrDF, intervention lors des réunions organisées par les SPPPI et le CNFPT sur Lyon, Grenoble et Bourgoin-Jallieu, etc... ■

Développer la connaissance des risques et assurer l'information du public

Concierter sur les risques technologiques

Sur les 35 comités locaux d'information et de concertation (CLIC) de Rhône Alpes, 21 se sont réunis en 2012. L'année 2012 est celle du début de la transformation des CLIC en commissions de suivi de site (CSS) avec le décret du 7 février 2012 et la circulaire d'application du 15 novembre 2012. Si aucun CLIC rhônalpin n'est encore passé CSS en 2012, une stratégie et des outils ont été mis en place au sein de la DREAL pour accompagner ces transformations (diaporamas de présentation, arrêtés préfectoraux et règlement intérieur types).

En matière d'information et de concertation sur les questions d'environnement industriel, Rhône-Alpes dispose également de deux SPPI (secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels) – SPIRAL pour l'agglomération lyonnaise et SPPPY pour la région grenobloise – ayant pour mission de mettre en œuvre collégialement des actions de prévention des pollutions et des risques, d'assurer le secrétariat des CLIC/CSS du Rhône, de l'Ain (SPIRAL) et de l'Isère (SPPPY) et de coordonner l'ensemble des CLIC/CSS. Les travaux lancés par les deux SPPI rhônalpins sur l'accompagnement des populations dans la mise en œuvre des



mesures prescrites dans le cadre des PPRT se poursuivent en 2012, avec une reconnaissance nationale.

Le SPPPY a initié une réflexion sur les transports de matières dangereuses (TMD) dans l'agglomération grenobloise, tandis que le SPIRAL a relancé sa commission TMD avec en perspective l'actualisation du plan de circulation par route des matières dangereuses dans l'agglomération lyonnaise et un nouveau livre blanc sur le TMD, tous modes de transport. Pour accompagner les réformes réglementaires, ils ont co-organisé, avec le CNFPT, 3 journées d'information (à Lyon, Grenoble et Bougoin-Jallieu) sur les travaux à proximité des canalizations, à destination des collectivités, entreprises, exploitants et associations membres des CLIC.

Dans le cadre du SPPPY, a été lancée une étude de zone sur le sud grenoblois (inscrite au PRSE2).

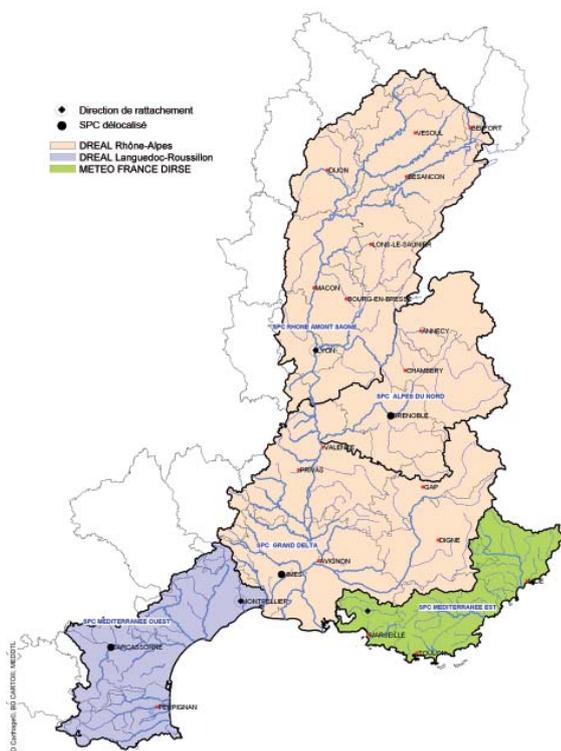
Les deux SPPI se sont également engagés dans la préparation de la campagne régionale d'information sur les risques industriels, qui se déroulera à l'automne 2013. Ces deux instances publient la lettre

semestrielle «Regards sur le Risque» (éditée à 12 000 exemplaires) qui, en 2012, a abordé les thèmes de l'alerte en cas d'accident (moyens, consignes) et des interactions entre les risques majeurs (risques naturels et industriels, effets domino). ■

Informer sur les risques naturels

La DREAL s'est mobilisée en participant au pilotage et à la finalisation du projet stratégique ALCOTRA Risknat (programme INTERREG) entre la France, l'Italie et la Suisse, approuvé en avril 2009 pour trois ans : implication technique sur le domaine « séisme », et pilotage avec les partenaires de la mise en œuvre de la plate-forme transfrontalière de coopération sur les risques naturels.

Hydrométrie & prévision des crues



La nouvelle organisation administrative pour la prévision des crues définie dans le schéma directeur de prévision des crues du bassin Rhône-Méditerranée, approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 20 décembre 2012, a été mise en œuvre en 2012. L'organisation qui prévalait sur le bassin en cinq services de prévision des crues (SPC), n'a pas été changée. En revanche, le rattachement administratif de ces services a été modifié.

Les SPC Grand Delta et Alpes du Nord ont ainsi été rattachés administrativement et sans changement d'implantation à la DREAL Rhône-Alpes qui compte désormais trois unités d'Hydrométrie-Prévision des crues au sein du service Prévention des risques.

Afin d'intégrer au mieux ces deux unités au sein du service prévention des risques (SPR) de la DREAL, un processus de pré-positionnement des agents, l'élaboration de différentes conventions et des rencontres in situ avec les équipes concernées en DDTM du Gard et en DDT de l'Isère ont eu lieu au cours de l'année 2012 avec l'appui des services supports de la DREAL (AMIF, RH).

●●● En parallèle à l'intégration des SPC Alpes du Nord et Grand Delta, la DREAL a poursuivie sa mission d'hydrométrie pour l'ensemble de la région Rhône-Alpes : ce sont près de **850 jaugeages** qui ont été effectués sur les 160 stations de la région, dont environ une quinzaine ont été modernisées pour être collectées par des services de prévision des crues. Sur le fond, l'accent a été mis cette année, d'une part, sur la rationalisation de la répartition des stations de la région entre les 3 implantations (limitation des coûts et de la fatigue des agents liés aux déplacements), et d'autre part sur une réorganisation au sein de l'implantation lyonnaise afin d'améliorer la robustesse du dispositif de production et d'astreinte.

Contrairement à 2011, l'année 2012 a été, sur le plan opérationnel de la gestion des crues sur le territoire du SPC Rhône-amont-Saône, très mobilisatrice : 4 jours en vigilance orange, 64 jours en vigilance jaune sur bon nombre des 20 tronçons, ce sont plus de 800 analyses et/ou prévisions chiffrées qui ont été effectuées, notamment sur le dernier trimestre.

Même si la priorité reste l'opérationnel, le SPC a produit en 2012 de nombreuses études lui permettant d'améliorer sa connaissance du fonctionnement des cours d'eau surveillés et s'est clairement placé en opérateur de production de cartes pour la mission de référent inondation des DDT qui l'ont sollicité. ■



© SDIS 71

Crue de la Seille de novembre 2012

Préparer la gestion de crise



Septembre 2012 : Colloque sur la robustesse des réseaux.

Implantée au siège de la zone de défense et de sécurité Sud-Est (régions Rhône-Alpes et Auvergne), la DREAL exerce les missions de préparation et de gestion de crise pour l'ensemble des administrations et des opérateurs dans son champ ministériel.

L'atelier zonal qui réunit l'ensemble des services et DDI concernés s'est tenu comme chaque année à 2 reprises, à Lyon et à Clermont-Ferrand, afin d'améliorer les capacités de réponse aux préfets de zone et de départements pour les crises résultant d'événements naturels, technologiques, ou impactant les domaines des transports, de l'énergie, du logement, des déchets ou encore les services écologiques.

En particulier, la DREAL a réalisé un 2012 :

- une formation des DDT au recensement et à l'utilisation des ressources transports et BTP en cas de crise (base PARADES) ;
- des réunions avec les DDT pour une meilleure appropriation du SIG de crise qui synthétise les aléas et les enjeux ministériels sur l'ensemble des départements de la zone de défense ;
- un cycle de formation traitant du gaz, de l'électricité et des hydrocarbures pour tenir compte de la complexification de l'organisation du secteur de l'énergie.

De plus, la DREAL a organisé en septembre un **colloque relatif à la robustesse des réseaux et du système déchets**, afin d'inviter les opérateurs à renforcer leur résistance et à anticiper les effets « domino » en travaillant sur leurs interdépendances.

Pour améliorer sa propre préparation générale, la DREAL a engagé son plan de continuité multirisques. Les exercices zonaux et le forum des cadres d'astreinte ont également contribué à renforcer l'aptitude collective de la DREAL à réagir face à un événement imprévu.

Dans le domaine des transports, les actions pluriannuelles relatives aux évacuations de masse se sont poursuivies au sein du groupe nucléaire Rhône-Alpes pour l'étude des stratégies d'évacuation autour de la centrale de Cruas ; dans le cadre routier d'APAISE (Aide à la Prévention des Aléas et des Intempéries en zone Sud-Est), les dispositifs hivernaux ont été actualisés avec la mise en service du nouveau tronçon d'A89 qui dessert désormais l'agglomération lyonnaise ; enfin a été engagée la démarche d'extension en Isère des dispositions de gestion de crise sur l'A7 au sud de Lyon, déjà existants en Drôme et Ardèche. ■

Lutter contre les pollutions, les nuisances et prévenir les risques sanitaires



Arkema à Jarrie (Isère).

Préserver la ressource en eau

• Recherche, réduction des substances dangereuses dans l'environnement

La directive cadre sur l'eau (DCE), déclinée dans les SDAGE Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne, a pour ambition le « bon état » des masses d'eau en 2015. Cet objectif passe notamment par la réduction de 50% puis la suppression des émissions des substances prioritaires dangereuses, la réduction des émissions des autres substances prioritaires de 30% et la réduction des autres substances de 10 %.

La DREAL pilote cette action qui consiste à rechercher puis à réduire, voire supprimer, les substances citées par la DCE.

L'étape de la surveillance pérenne a été validée pour 284 établissements en 2012.

34 sites dans 9 secteurs d'activité sont d'ores et déjà passés en « zéro rejet » suite à ces campagnes.

• Actions sur les captages prioritaires

Cette action vise à restaurer et protéger les aires d'alimentation des captages (AAC) d'eau potable à enjeu, touchés par des pollutions diffuses, essentiellement d'origine agricole (nitrates et/ou pesticides). Au niveau régional, 57 captages sont prioritaires.

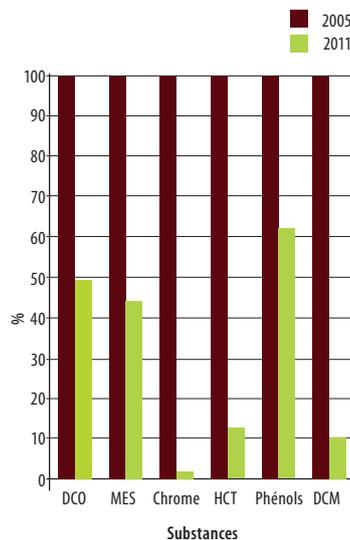
La caractérisation de ces aires de captages et des pressions qui s'y exercent s'est achevée en 2012. En outre, une grande partie des programmes d'actions à entreprendre sur les zones d'actions prioritaires est définie. Les études préalables et la concertation locale avec les acteurs de l'eau (notamment les agriculteurs et les élus) sont privilégiées pour apporter des solutions adaptées, réalistes et économiquement soutenables, pour la restauration de la qualité de l'eau de ces captages. ■ ●●●

Réduire les pollutions industrielles

• Mise en conformité avec la directive IPPC prévoyant la mise en place des meilleures techniques disponibles

Les efforts conduits au titre de la mise en conformité des installations classées (ICPE) pour l'application de la directive IPPC (remplacée à partir de 2013 par la directive IED) permettent de réduire sensiblement l'impact des activités industrielles sur l'environnement et la santé humaine grâce à la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles (MTD). Le contentieux européen a été éteint en 2012 notamment par la mise en conformité des dernières installations industrielles concernées. Les figures ci-après permettent d'illustrer sur quelques substances les efforts conduits.

Réduction des émissions dans l'eau des établissements IPPC entre 2005 et 2011 suite à la mise en œuvre des MTD (base 100% en 2005)



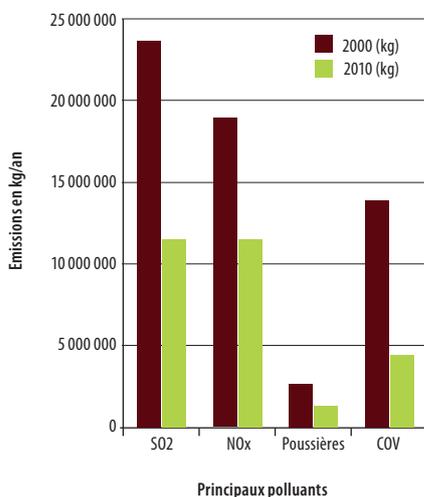
• Inventaire des émissions

Les sites ICPE peuvent être réglementairement soumis à une surveillance régulière de leurs rejets. A ce titre, depuis 2010, une démarche nationale est conduite en vue d'assurer la collecte de l'ensemble des données de surveillance des rejets aqueux via une application internet sécurisée dénommée GIDAF. Outre les résultats d'autosurveillance et de contrôles inopinés, ce site intègre progressivement les données issues de la surveillance RSDE sur les substances dangereuses dans l'eau.

En Rhône-Alpes, près de 800 sites ont ainsi été intégrés dans l'application GIDAF.

L'application devrait être prochainement étendue à d'autres domaines de surveillance (eaux souterraines, légionelle, prélèvements d'eau, rejets gazeux).

Réduction des émissions dans l'air des établissements IPPC entre 2000 et 2010 suite à la mise en œuvre des MTD



••• **Préserver la santé et l'environnement**



• **Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE2)**

Le PRSE2 Rhône-Alpes a été approuvé le 18 octobre 2011. Ses 74 mesures constituent une feuille de route pour notre région en matière de santé-environnement jusqu'en 2014.

La DREAL coordonne 22 mesures dont certaines sont évoquées ci-après et participe à des degrés divers à 26 autres mesures. Voir le site internet dédié :

www.prse2-rhonealpes.fr

• **Bruit**

La DREAL assure le reporting de l'application de la directive européenne pour la partie mise en œuvre par l'État.

La totalité des cartes routières, ferroviaires et aériennes est publiée. Les cartes et plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des 3 agglomérations concernées Grenoble, Lyon, Saint-Étienne ont été publiés. Pour les 58 communes « isolées », une vingtaine n'a pas encore publié de cartes de bruit.

En Rhône-Alpes le dispositif s'appuie sur une structure portée par le PRSE2 (plateforme Air Bruit gérée par les associations ACOUCITE et AIR Rhône-Alpes avec les soutiens technique du CETE et financier de la DREAL).

• **Réduction des émissions de substances dangereuses dans l'air (REISTA)**

Pour cette action, 58 installations classées ont été sélectionnées parmi les principaux émetteurs régionaux des substances concernées. Les réductions constatées en 2012 sont déjà très satisfaisantes, par rapport à l'**objectif de -30 % à l'horizon 2013**.

Ces réductions sont en grande partie capitalisées par la mise en œuvre de la directive IPPC. Le tableau suivant présente le bilan de l'action à la fin de l'année 2012.

État d'avancement 2012		
Substance	Ratio des émissions en RA en 2007 par rapport aux émissions nationales	Evolution des émissions entre 2007 et 2011
Hg	12 %	-18 %
As	7 %	-66 %
Benzène	9 %	-45 %
HAP	18 %	9 %
somme COV chlorés	17 %	-76 %
PCB	NC	-74 %

• **Études de Zone et Études bruit de fond**

Le PRSE2 ambitionne de réaliser 3 études de zone en Rhône-Alpes. La 1ère phase de l'étude du Pays Roussillonnais (38) a été réalisée (état des lieux et schéma conceptuel). L'étude du Sud Grenoblois a été engagée. La 3ème étude qui concerne le Sud Lyonnais, sera initiée en 2013.

Face aux constats de pollutions environnementales, comme suite à des accidents industriels, notamment celui de l'incendie de Saint-Cyprien dans la Loire, le PRSE2 a prévu d'évaluer le bruit de fond régional en dioxines, furanes, métaux lourds et HAP. A ce stade, les départements de l'Isère, de la Loire et du Rhône ont été évalués.

• **Contrôle des produits chimiques**

En liaison avec plusieurs services de l'État, la DREAL intensifie ses actions de contrôle des produits chimiques. 47 inspections diligentées en 2012 ont conduit à 10 propositions de mise en demeure et 5 procès-verbaux de délit.

Les 8 et 9 octobre 2012 deux réunions de sensibilisation aux nouvelles échéances du règlement REACH, organisées par les chambres de commerces et d'industrie en collaboration avec la DREAL et la direction générale de la prévention des risques, ont connu un réel succès auprès des industriels.

Traiter les sites et sols pollués

• Diagnostics pollution des sols : croisement avec les populations sensibles

La mise à jour de BASIAS se poursuivra jusqu'en 2014 avec une réévaluation à la hausse du nombre des anciens sites industriels par le BRGM. Comme suite à cette mise à jour, le croisement de cette base qui comportera environ 50 000 sites (contre 1 931 sites pour le précédent inventaire) se fera avec les sites sensibles (écoles ...) et des études particulières seront menées de manière préventive sur chacun des sites concernés d'ici 2015.

Zoom sur *Secteur de Vienne* *Contamination en plomb liée à l'exploitation passée*



L'étude réalisée s'inscrit dans le cadre de la transposition de la directive européenne concernant les déchets de l'industrie extractive du 15 mars 2006, qui prévoit la réalisation d'un inventaire des anciens sites de stockage de déchets miniers susceptibles de présenter des risques pour l'environnement d'ici le 1er mai 2012.

En effet, à la suite d'un diagnostic de sol réalisé à proximité d'une ancienne fonderie, des études complémentaires ont montré une contamination historique en plomb dans des zones correspondant à des anciennes verses de déchets miniers liés notamment aux anciennes exploitations minières dans le secteur du Mont-Pipet – Sainte Blandine.

Le but de cette étude était d'appréhender le degré de pollution des différents milieux dans le secteur identifié de la butte Sainte-Blandine comme potentiellement contaminé par des métaux lourds et d'aboutir à un plan de gestion de la zone impactée.

Comme suite au diagnostic complémentaire réalisé, une interprétation de l'état des milieux a été menée et un plan de gestion proposé. En 2013, quelques analyses complémentaires seront réalisées avant de statuer sur les mesures de gestion et leur financement.

• Mise à disposition par l'État des informations sur les risques de pollution des sols

La région compte actuellement 614 fiches BASOL. Une mise à jour des données a été lancée en 2012 avec un recensement de 1151 sites BASOL donc environ 500 fiches à créer et 600 à mettre à jour.

En 2012, deux actions principales ont été menées en Rhône-Alpes : formation des agents concernés et rédaction d'un tutoriel. L'action se poursuivra en 2013 avec des moyens importants. L'objectif est à la fois la création et la mise à jour des sites existants qu'une localisation cadastrale des sites.

Zoom sur *Collonges au Mont d'Or* *Signature de la convention pour la réhabilitation de la zone industrielle*



Une convention en vue de la réhabilitation de la Z.I. de Collonges au Mont d'Or a été signée le 25 septembre 2012 par l'État, la Communauté Urbaine de Lyon, SHELL, ARDEA et l'ADEME. Elle vise à réduire voire supprimer les risques sanitaires et environnementaux sur la zone industrielle, et permettre son développement.

Cette zone industrielle témoigne de deux types de pollutions :

1 - une pollution historique « globale » liée aux bombardements et sabordages en 1944 des stockages d'hydrocarbures du secteur ;

2 - une pollution liée à l'exploitation d'ICPE sur le site.

Des puits privés qui servaient à l'alimentation d'eau potable ont été interdits en raison de la pollution de la nappe par les hydrocarbures.

Une gestion concertée de la dépollution de la zone a pu être engagée via la convention et des prescriptions préfectorales.

Dans ce cadre :

- le Grand Lyon est devenu propriétaire fin 2012 des terrains situés à Collonges au Mont d'Or ;

- l'ADEME est le maître d'ouvrage délégué des travaux de réhabilitation.

Le lancement de l'appel d'offre des opérations de dépollution est prévu pour 2013 et les travaux de traitement de la nappe devraient commencer en 2014. Le coût global est de 8 millions d'euros.

• Actions sur les déchets

Élimination des transformateurs contenant des PCB :

De 399 transformateurs (concernant 50 détenteurs) encore existants et non éliminés en début 2012, il n'en reste que 73 fin 2012. L'action de l'inspection se poursuit avec des actions administratives de mise en demeure ou consignations de sommes, ou des actions pénales.

Valorisation des mâchefers d'incinération de déchets dangereux :

La DREAL s'est impliquée fortement dans le dossier « valorisation des mâchefers de déchets non dangereux (DND) » produits par les usines d'incinération (250 000 tonnes environ à l'échelle régionale) comme suite à la saturation de la plate-forme du site MODUS de Bourgoin-Jallieu. Cet effort a permis de résorber le surplus des mâchefers stockés mais la situation reste globalement préoccupante pour l'ensemble de la région. Dans ce contexte, d'autres voies de valorisation sont à l'étude dont la filière cimentière ou la vitrification.

Encourager une politique vis à vis du foncier

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Activité "Trame verte et bleue"



Février 2012
Installation du CRTVB

Septembre 2012
Réalisation d'un batracoduc (Savoie)

Juin 2012
Réunions territoriales

Novembre 2012
Passerelle à chiroptères - Loire

Novembre 2012
Réunions territoriales

Le SRCE est un outil d'aménagement en faveur de la biodiversité qui vise à maintenir et restaurer les continuités écologiques nécessaires aux déplacements des espèces.

Le Préfet et le Président de Région ont fait le choix de l'élaborer de manière résolument partagée, en associant à ses travaux le plus grand nombre d'acteurs concernés. C'est dans cet esprit que ses instances de gouvernance ont été mises en place.

Ainsi, le **comité régional « Trame verte et bleue »** (CRTVB), constitué de 122 membres issus des 5 collèges Grenelle a été installé le 8 février 2012 et s'est réuni une seconde fois en octobre. Dans un objectif d'opérationnalité, un **comité de coordination technique** a lui aussi été créé. Ses 16 représentants issus du CRTVB se sont rencontrés à trois reprises pour suivre les travaux engagés.

Parallèlement, de nombreux spécialistes, les services de l'État (DDT, DRAAF, DREAL) et les acteurs locaux ont pu apporter leurs contributions au travers de **groupes thématiques ou territoriaux**, et ainsi participer à la co-construction de ce projet avec les experts et les territoires. La rédaction du schéma s'est faite selon un processus itératif et intégrateur des connaissances existantes (études, SCoT, etc...).

La première étape a consisté à définir les enjeux régionaux, puis les composantes de la trame verte et bleue rhônalpine ont été déterminées au regard des textes réglementaires qui offrent

une certaine latitude aux régions dans leurs choix. Enfin, la confrontation des enjeux et des composantes a permis d'établir un plan d'actions.

Ces divers moments ont été l'occasion de présenter le travail réalisé et de débattre des options à retenir pour le SRCE. A noter parmi ces nombreux instants de partage :

- des travaux et études spécifiques pour approfondir les problématiques liées à l'agriculture ou aux infrastructures ;
- des rencontres avec le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), les DDT ou les services de la DREAL ;
- trois groupes d'une trentaine d'experts réunis par thématique et à trois reprises au premier trimestre ;
- un séminaire relatif aux enjeux régionaux du SRCE qui a regroupé environ une centaine de spécialistes en juin ;
- une première série de réunions territoriales en juin avec 350 personnes qui ont débattu des composantes et de la cartographie puis une seconde en novembre où des premières pistes d'actions ont été discutées (environ 400 partenaires).

Ces travaux ont permis à l'équipe projet Etat-Région, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage constituée des trois agences d'urbanisme, de proposer **une première version presque complète du SRCE début 2013** qui sera soumise tout au long de l'année aux différentes phases de concertation, de consultation et de validation. ■

L'avancement du projet d'agglomération sur le Franco-Valdo-Genevois

Le 28 juin 2012, le Préfet de région a signé, avec les collectivités concernées (dont les Conseils généraux de l'Ain, de la Haute Savoie et le Conseil régional) et les partenaires suisses, deux documents majeurs pour la coopération franco-valdo-genevoise :

- **la charte partenariale du projet d'agglomération** d'une part, qui confirme et renforce l'engagement déjà pris en 2007 de bâtir une agglomération genevoise compacte, multipolaire et verte, en y ajoutant la dimension solidaire, dynamique et efficace. La DREAL a participé à l'élaboration de ce document en y portant

les enjeux de niveau régional, dont notamment la prise en compte de la qualité de l'air et des projets ferroviaires dans l'étoile d'Annemasse ;

- **le document d'objectif pour la coopération franco-genevoise** d'autre part, qui engage les partenaires sur la mise en œuvre d'un financement spécifique genevois pour des infrastructures participant au développement harmonieux de cette agglomération. La DREAL a piloté l'intense négociation pour le choix des infrastructures retenues. ■

d'aménagement résolument économe

naturel et agricole

La stratégie foncière de l'État en Rhône-Alpes

Fruit d'un travail collégial des services de l'État en région, la stratégie régionale de l'État pour une gestion durable du foncier a été validée en septembre 2012. Cette stratégie fixe l'**objectif ambitieux de réduire de moitié le rythme d'artificialisation des terres dans l'actuelle décennie.**

Eviter, réduire, compenser la consommation de foncier agricole et naturel : c'est la doctrine qu'applique désormais l'État aux projets qu'il conduit, accompagne ou évalue.

Il ne s'agit pas de bloquer les projets, mais de privilégier l'utilisation des espaces déjà artificialisés, de densifier, de justifier l'absence de solution alternative moins consommatrice, et enfin de garantir la vocation des zones agricoles fragilisées, afin de limiter la consommation d'espace.

La mise en œuvre de partenariats avec les collectivités est indispensable pour générer et accompagner cette dynamique de gestion durable du foncier. Ainsi, en décembre 2012, un

séminaire a permis la rencontre des agents de la DREAL et de la Région, préfigurant le contenu d'une charte partenariale de collaboration Etat/Région, et la DREAL participe au pilotage d'une étude menée par le Centre d'Études et de Ressources Foncières (CERF) sur la labellisation d'indicateurs de consommation d'espace dans les documents d'urbanismes.

Pour agir sur la consommation de l'espace, il est nécessaire d'une part de disposer de mesures du phénomène et d'autre part de partager les données avec l'ensemble des partenaires concernés. C'est pourquoi l'Etat et la Région souhaitent mettre en place un **observatoire partenarial de la consommation de l'espace.** Celui-ci pourra s'appuyer sur les travaux d'expertise conduits en 2012 par la DREAL, la DRAAF et les DDT de la région portant sur les méthodes d'évaluation de la consommation du foncier et la proposition d'une méthodologie d'observation qui associe différents référentiels disponibles. ■

La politique des sites & des paysages : un nouveau site classé

En janvier 2012, le **Vallon de la Jarjatte, dans la Drôme a été classé** par décret sur la commune de Lus-la-Croix-Haute. Ce site de 3 000 hectares environ constitue un grand paysage de montagne formant un ensemble naturel grandiose et remarquable.

La mise en place du classement a fortement mobilisé la DREAL avec notamment l'animation d'une réunion publique en septembre pour expliquer la démarche et répondre aux questions de l'ensemble des personnes concernées (habitants du hameau, commerçants, exploitants, station de ski, élus, etc.). L'accompagnement au plus près des nombreux porteurs de projets doit également faciliter la mise en place d'un futur outil de gestion du patrimoine bâti de ce site classé.

L'année 2012 a aussi été marquée par la relance de l'**Opération Grand Site (OGS) au Pont d'Arc dans les Gorges de l'Ardèche.** Cette opération, initiée par les collectivités concernées, a été validée en début d'année par le ministère et accompagnée étroitement par la DREAL. Cette OGS a pour but de permettre l'accueil de l'important public attiré par le site tout en préservant ses qualités et sa beauté. Elle s'articule fortement avec le grand projet « Grotte Chauvet Pont d'Arc patrimoine mondial ». ■



Le vallon de la Jarjatte (26).

Evolution des schémas de développement des massifs de montagne

Dans le cadre de la préparation des prochaines programmations régionales, interrégionales, européennes, la DREAL a participé aux réflexions interministérielles pour repreciser les enjeux pour l'État sur les territoires de montagne à prendre en compte dans ces outils financiers. La DREAL a pu ainsi porter ses politiques publiques notamment en matière de préservation des ressources naturelles et patrimoniales, de transition énergétique, de risques naturels et d'organisation territoriale à l'occasion de l'exercice de révision des schémas de massifs des

Alpes, du Jura et du Massif Central. Les thématiques relatives à l'adaptation des territoires de montagne au changement global, notamment climatique, à la diversification de l'offre touristique, à la préservation du foncier, à l'accessibilité des territoires, aux services aux populations, à l'ancrage et la gouvernance des activités et des territoires, ont été abordées afin de favoriser leur prise en compte durable dans les exercices de programmation des aides. ■

Développer une politique de l'habitat au service de la politique urbaine

La production de logements locatifs sociaux



© Arnaud Bouissou / METL-MEDDE

En 2012, le rythme de production de logements locatifs sociaux s'est maintenu à un niveau élevé, avec plus de 13 000 logements agréés et financés (soit +3,5 % par rapport à 2011). Conformément aux orientations nationales, cette production est majoritairement située en zones tendues, où la demande sociale et la tension sur le marché restent fortes. La production sur ces secteurs, qui sont les plus chers, est en hausse de près de 20 % alors même que la dotation régionale était équivalente à celle de 2011, soulignant ainsi la très forte mobilisation des collectivités et des bailleurs. Cette évolution permet d'atteindre le taux de 60 % de la production en zones tendues.

Il convient de souligner aussi l'effort réalisé par les acteurs locaux en faveur des produits les plus sociaux, notamment les prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) dont la production a régulièrement progressé au cours des cinq dernières années, pour atteindre 24% du total des logements locatifs sociaux agréés. Les deux tiers de ces logements sont produits en zones tendues.

En matière d'accession sociale à la propriété, près de 800 logements ont fait l'objet d'un agrément en prêt social location-accession (PSLA). ■

La forte mobilisation en faveur de l'amélioration de l'habitat privé

En 2012, 4 857 logements ont bénéficié d'aides à l'amélioration, pour un montant de subventions attribuées de 29,9 M€ sur crédits Anah ordinaires et 2,22 M€ au titre du programme « Habiter Mieux ». La DREAL prépare annuellement la répartition des crédits de l'Anah entre les 8 départements de la région et 5 collectivités bénéficiaires d'une délégation de compétence. Elle assure le suivi et l'animation des délégations départementales de l'Anah.

Après une année 2011 de mise en place des dispositifs du programme Habiter Mieux dans chaque département, 2012 a été la première année véritablement opérationnelle : 934 logements ont bénéficié d'une aide à la solidarité

écologique, contre 430 en 2011. La DREAL a rassemblé le 27 juin 2012 l'ensemble des acteurs, opérateurs, financeurs et professionnels pour leur présenter ce programme, en soulignant l'impact important de la précarité énergétique pour les propriétaires, notamment les plus modestes.

Une des priorités de l'Anah fait l'objet en Rhône Alpes de travaux particulièrement conséquents : le traitement curatif des copropriétés en difficulté, à travers une vingtaine de dispositifs opérationnels.

Enfin, un financement de 1,8 M€ a été attribué pour l'humanisation de 250 places en foyer d'accueil. ■

L'expérimentation, la diffusion et la valorisation des innovations techniques dans la construction

En 2012, la DREAL a poursuivi le pilotage de l'expérimentation « laboratoire de la rénovation thermique » sur deux lotissements sociaux en Isère et en Savoie. Ainsi, le plan de financement de l'opération d'Ugine est maintenant bouclé ainsi que l'organisation de l'instrumentation future des logements. La conception, la mise en œuvre et l'exploitation de résultats de cette instrumentation, réalisée avec du matériel innovant, s'appuie sur un partenariat avec l'IUT de Valence et la société Ubiant. L'analyse des résultats contribuera à la valorisation des innovations techniques dans le domaine de la rénovation énergétique des maisons individuelles. ■

adaptée aux besoins locaux

et de la cohésion sociale

L'accès au logement et le lien entre hébergement et logement

La DREAL a renforcé en 2012 son accompagnement des directions départementales en charge des politiques sociales du logement (DDCS-PP) en particulier par des rencontres bi-mensuelles. L'animation régionale porte notamment sur le système national d'enregistrement de la demande de logement social (numéro unique), les réservations de logement, l'accompagnement vers le logement des publics spécifiques, la mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO). Sur ce dernier point, les outils informatiques de traitement des dossiers permettent désormais de produire une analyse trimestrielle régionale et départementale de l'activité des commissions de médiation. La réunion annuelle des présidents des commissions de

la région, organisée en décembre a permis d'échanger sur les pratiques et les résultats et d'alimenter les réflexions nationales.

La DREAL a également travaillé conjointement avec la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, au long de l'année 2012 sur un appel à projets mobilisant les crédits du Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL), au bénéfice de ménages reconnus prioritaires et urgents DALO. Cet appel à projets s'est traduit par la signature de conventions avec des opérateurs isérois et rhodaniens. Ceux-ci mettront en œuvre pendant deux ans les mesures d'accompagnement des ménages préconisées par les diagnostics préalables. ■



L'information des professionnels sur les nouvelles réglementations

La DREAL est chargée d'une part de l'information et du conseil aux acteurs de la construction et d'autre part de l'animation des réseaux professionnels. En effet, dans un contexte en permanente évolution, notamment d'un point de vue réglementaire, il est essentiel d'accompagner dans les transitions nécessaires l'ensemble de la chaîne d'acteurs (maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'études, entreprises, ...).

Parmi les évolutions récentes, on peut mettre en avant la mise en place progressive de la réglementation thermique (RT) 2012 mais également l'évolution des règles d'accessibilité ou l'évolution de la réglementation amiante qui impacte fortement les chantiers d'amélioration énergétique du parc existant. Ces évolutions peuvent rendre nécessaire la modification des pratiques professionnelles anciennes, en construisant par exemple une vision globale et transversale, tant dans la conception que dans l'exécution des travaux. Il s'agit aussi de promouvoir, soutenir et accompagner des filières nouvelles ou émergentes par exemple les matériaux bio-sourcés. ■

Validation de la stratégie régionale de la qualité de la construction

La stratégie régionale pluriannuelle de la qualité de la construction a été validée en février 2012. Construite à partir d'une analyse des enjeux locaux, elle détermine les champs d'intervention sur lesquels la DREAL et les DDT devront s'engager prioritairement et les modalités de ces interventions, en particulier en termes de partenariats. Deux sujets centraux ont permis de tester les modalités de gouvernance prévues dans le document :

- la mise en œuvre du volet « Qualité de l'Air Intérieur » du plan régional santé environnement (PRSE2) a donné lieu à la mise en place d'un pilotage très large de cette thématique (Région, ADEME, ARS, organisations professionnelles, associations, ...);
- les réflexions en cours sur l'évolution des politiques de contrôle avec le CETE et les DDT impactent fortement les méthodes de travail des services. ■

L'observatoire régional de l'habitat et du logement

2012 aura été une année riche pour l'observatoire régional de l'habitat et du logement (ORHL) avec 6 ateliers organisés. Deux ateliers auront permis de traiter des dispositifs de veille sur les copropriétés fragiles, deux autres l'habitat participatif sous l'angle de comparatifs juridique, financier et méthodologique des projets. La présentation, très attendue, des données de la base « Perval » sur les prix des transactions immobilières et leur évolution a été réalisée dans le cadre de l'atelier « politiques locales de l'habitat ». Enfin l'atelier « habitat et développement durable » a abordé l'impact de la réglementation énergétique sur les politiques publiques locales en matière d'habitat et d'aménagement urbain.

L'ensemble des travaux est téléchargeable sur le site internet de l'ORHL : www.orhl.org ■

Développer une politique des à même de répondre aux besoins de la population en

Définition des grandes options d'infrastructures pour le devenir du territoire rhônalpin

Après concertation fin 2011 auprès des grands élus, le SGAR et la DREAL ont finalisé au printemps 2012 un document de référence sur les infrastructures de transport en Rhône-Alpes (Schéma Régional des Infrastructures de Transports en Rhône-Alpes – Document de cohérence des déplacements) à l'horizon 2040.

L'objectif de ce document établi à la demande du Préfet de région est d'apporter une vision claire et globale, de long terme, sur la réalité des besoins en matière d'infrastructures de niveau national ou régional.

La publication de ce document est en attente des conclusions de la commission « mobilité 21 » mise en place fin 2012 par le gouvernement. Composée de parlementaires et de personnalités qualifiées, cette commission est chargée de trier, hiérarchiser, et mettre en perspective les grandes infrastructures nationales. Ses recommandations attendues en juin 2013 serviront de base à la définition d'un nouveau schéma national de mobilité durable, contenant notamment les principales orientations à court, moyen et long termes, d'une politique des transports soutenable et tournée vers l'usager. ■

Débat public sur la vallée du Rhône (VRAM) La situation 5 ans après



Le territoire de la vallée du Rhône et de l'arc languedocien (VRAL) constitue un des axes majeurs de transport routier, ferroviaire et fluvial du pays, dont l'efficacité est primordiale pour l'économie. Afin de débattre sur les mesures à prendre pour répondre à la congestion croissante des transports, en cohérence avec les engagements français dans le domaine de l'énergie et du climat, un débat public s'est déroulé entre mars et juillet 2006.

À la suite du débat très dynamique, les ministres de l'Équipement, et de l'Écologie, ont signé le 4 décembre 2006 une décision établissant une série de mesures à mettre en place. Pour tenir compte du souhait des acteurs de la région PACA, le périmètre de réflexion a été étendu pour inclure l'arc méditerranéen (d'où le vocable « VRAM »).

En 2010, suite à une forte demande des parties prenantes du sillon rhodanien, le pilotage de la création de l'observatoire et de la réalisation du bilan à cinq ans a été confié à la DREAL Rhône-Alpes. Ces travaux ont été conduits par un comité de préfiguration technique rassemblant des représentants des territoires (Région Rhône-Alpes, Drôme), les trois DREAL, les administrations centrales (DGITM et CGDD), les opérateurs (RFF, SNCF, VNF, ASF) et les usagers (OITC du Sud-Est). Philippe MARZOLF, président de la CPDP VRAL, a anticipé le rôle de garant de la future démarche de concertation.

Le rendu est organisé en deux volumes :

- **point zéro de l'observatoire VRAM** constitué de 14 fiches thématiques et d'une synthèse ;
- un **bilan à cinq ans de la mise en œuvre des engagements** de la décision de 2006.

Il permet de disposer d'une vision complète et objective sur les mesures mises en œuvre et sur celles qui restent à initier.

L'ensemble de ces documents ont été finalisés en juillet 2012. ■

transports et des déplacements

réduisant leur empreinte en matière d'environnement et de risques

De nouvelles avancées pour les projets ferroviaires



Vue aérienne de la gare de Lyon Part-Dieu.

Depuis octobre 2012, les grands projets sont analysés par la commission « mobilité 21 » en vue d'un schéma de mobilité durable favorisant les transports du quotidien. Les grands projets ferroviaires rhônalpins ont poursuivi leur évolution dans ce contexte :

↳ Le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL)

Sa partie nord (48 km, 1,5 Milliard d'euros), a été déclarée d'utilité publique le 28 novembre 2012, pour 15 ans. Pour la partie sud (24 km, 1,4 Md€), la consultation sur les études d'avant projet sommaire prévue à l'été 2012 a été différée dans l'attente du rapport « mobilité 21 ».

↳ La liaison Lyon-Turin

L'enquête publique de la partie française, de Grenay à Saint-Jean-de-Maurienne (7,7 Md€), s'est déroulée du 16 janvier au 19 mars 2012. La commission d'enquête a remis le 2 juillet 2012 un avis favorable. Pour la partie internationale, les travaux de reconnaissance ont enfin débuté en Italie (galerie de la Maddalena), une semaine avant le sommet franco-italien du 3 décembre 2012 à Lyon. Cette rencontre a confirmé les engagements des deux pays en lançant une étape supplémentaire de reconnaissance à Saint-Martin-la-Porte, qui consistera en fait à commencer le tunnel principal.

Alors que la Cour des comptes publiait un référé du 1er août 2012 invoquant

une baisse des trafics estimés et un coût passant de 12 Md€ à 26 Md€, les études conduites en 2012 ont retenu un phasage des travaux en Italie réduisant le coût de la section transfrontalière à 8,5 Md€. Pour les deux pays et pour l'Europe, cette section est prioritaire pour créer les conditions d'une relance des trafics ferroviaires grâce à une ligne « de plaine » franchissant les Alpes. Ce tunnel de 57 km entre Saint-Jean de Maurienne et Suse, est entouré de deux nouvelles gares pour le tourisme alpin.

↳ La ligne à grande vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon (POCL)

Après le débat d'opportunité (octobre 2011 - janvier 2012), RFF a confirmé le 7 juin 2012 la poursuite des études en affinant les scénarios ouest et médian, passant entre Bourges et Nevers et desservant Roanne. Ce projet coûte environ 13 Md€.

↳ Le nœud ferroviaire lyonnais :

L'année 2012 a fait passer le nœud lyonnais d'une problématique à un statut de grand projet à part entière, avec la perspective d'un débat public. Deux solutions restent envisagées pour renforcer l'axe traversant la Part Dieu, en souterrain ou en surface, pour des coûts de 0,5 à 2 Md€ environ. En parallèle, le Grand Lyon étudie un réaménagement ambitieux de la gare et du quartier de la Part Dieu. ■

CONTRAT DE PROJET
ETAT - RÉGION 2007-2013

Nouvelles avancées significatives en 2012 des principales opérations ferroviaires

↳ **L'aménagement du sillon alpin sud**, entre Valence et Montmélian, constitue l'un des plus importants chantiers de modernisation d'une ligne ferroviaire existante.

La première phase d'aménagement engagée en 2011 s'est achevée en 2012 avec en particulier l'électrification de 45 km de voies entre Gières et Montmélian.

La deuxième phase de l'aménagement consistant en l'électrification de la partie St-Marcel les Valence – Moirans a été engagée fin 2012 en vue d'une mise en service fin 2013.

↳ **L'enquête publique du CEVA** s'est déroulée du 27 août au 5 octobre 2012. Ligne urbaine/périurbaine de type RER pour améliorer les transports dans l'agglomération transfrontalière de Genève, le CEVA permettra de relier les deux réseaux ferroviaires suisse et français (Cornavin-La Praille et Eaux-Vives-Annemasse) qui fonctionnent actuellement en impasse. Le CEVA constituera en outre la 4ème branche de l'étoile ferroviaire d'Annemasse, dont les autres branches lient Annemasse à Bellegarde, Annecy, Evian et Saint-Gervais. Les travaux démarreront mi-2014 pour une mise en service fin 2017.

↳ **La modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais** (doublement de certaines portions de voies ferrées, électrification des lignes, adaptation de la signalisation et allongement des quais en gare) a permis la mise en service en 2012 d'un nouveau matériel roulant, le tram-train, sur les lignes Lyon-Saint-Paul/l'Arbresle/Sain Bel et Lyon-Saint-Paul / Brignais. Cette nouvelle offre de transports collectifs performante, alternative crédible à l'automobile pour les déplacements quotidiens, devrait permettre un doublement de la fréquentation TER sur ces lignes de l'ouest lyonnais.

Projets routiers : des étapes importantes franchies en 2012



A89 - Viaduc de la Goutte Vignole.

↳ Autoroute A 89

L'année 2012 a vu la fin des travaux de l'autoroute A 89 entre Balbigny et La Tour de Salvagny (inaugurée le 19 janvier 2013) et le début de ceux du barreau A 466 reliant l'A 6 à l'A 46 au sud de Anse, pour une mise en service prévue fin 2015. Les études se sont poursuivies pour préparer une nouvelle enquête d'utilité publique du tronçon A 89-A 6 qui complétera cet itinéraire.

↳ Un protocole de financement de l'autoroute A 45 entre Saint-Etienne et Lyon, déclarée d'utilité publique en juillet 2008, a été conclu en avril 2012 avec le département de la Loire et l'agglomération de Saint-Etienne. L'appel d'offres de concession reste en attente des conclusions de la commission « mobilité 21 ».

↳ Un projet d'aménagement des systèmes d'échanges existants au niveau du **nœud entre les autoroutes A 450 et A 7** a été soumis en enquête publique début 2012, afin de répondre aux dysfonctionnements importants observés, tant en termes de congestions que d'accidents. Il comprend une gestion dynamique des bandes d'arrêt d'urgence du pont de l'A 7 pour adapter le nombre de voies à la demande réelle de trafic tout en conservant un niveau de sécurité satisfaisant. L'opération a été déclarée d'utilité publique le 24 janvier 2013.

↳ Un comité de suivi des engagements de l'Etat a été mis en place fin 2012 pour l'opération de **contournement nord du Teil** (RN 102 - Ardèche) déclarée d'utilité publique le 24 novembre 2011. Sur la base des engagements pris, les études détaillées de l'opération seront menées en 2013.

↳ L'aménagement de l'**échangeur n°7 de la Rocade Est** (RN 346 - Rhône) a été déclaré d'utilité publique en janvier 2012. Situé au sud du site du Grand Montout, sur les communes de Décines, Meyzieu et Chassieu, il s'inscrit dans le projet global d'organisation des accès au Grand Stade de l'Olympique Lyonnais. L'engagement des travaux est programmé mi 2013 en vue d'une mise en service fin 2014.

↳ Le marché de travaux de l'**aménagement de la RN 90 entre Moûtiers et Saint-Marcel** (Savoie) a été notifié

fin 2012. L'aménagement de cette partie de la RN 90 permettra de sécuriser le réseau routier vis-à-vis du risque de chutes de blocs depuis les falaises de Montgalgan et de Pomblière, grâce au basculement des voies de circulation en rive gauche de l'Isère. L'opération sera mise en service en 2017.

↳ Afin d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité de la **RD 1206 entre le carrefour des Chasseurs à Cranves-Sales et Machilly** (Haute-Savoie), son aménagement a été engagé à l'automne 2011.

Les travaux se sont poursuivis en 2012 avec notamment la réalisation des remblais d'accès aux passages supérieurs de Juvigny et du RD 15. Les travaux d'ouvrages d'art et d'élargissement à 2x2 voies de la RD 1206 programmés en 2013 permettront une mise en service de l'opération mi-2015.

↳ L'**aménagement à 2x2 voies de la RN 82 entre Neulise et Balbigny** (Loire) a été autorisé le 15 novembre 2012 au titre de la loi sur l'eau suite à enquête publique en juin. Cette autorisation complétée par l'arrêté préfectoral d'avril 2013 au titre de la protection des espèces protégées permettra un engagement en 2013 des travaux de cette opération qui achèvera la mise à 2x2 voies de l'itinéraire RN 7-RN 82 entre Roanne et l'autoroute A 89. ■

Le transport fluvial Rhône-Saône

Le 6 juillet 2011 le préfet de bassin a installé officiellement le **comité des ports** du bassin Saône, Rhône, Méditerranée. Il rassemble les ports intérieurs et maritimes (Marseille, Sète) et les gestionnaires du réseau fluvial (VNF et CNR). Il a pour objectif de structurer la coopération entre les ports.

Le comité de pilotage du 6 décembre 2011 a permis de valider les feuilles de route des trois groupes de travail thématiques.

Lors du comité de pilotage de décembre 2012, le groupe « investissements et schéma portuaire » animé par la DREAL de bassin et Lyon Terminal a présenté le répertoire des équipements nécessaires pour le développement des trafics dans le but de définir un schéma portuaire. Le groupe « usagers des ports » a exposé ses analyses sur l'amélioration des services rendus aux usagers. Le groupe « développement des trafics » a exposé les mesures prises pour démontrer et faire connaître les avantages du transport fluvial et susciter des usages. ■

Transports exceptionnels et dérogations aux interdictions de circuler

Depuis 2011, la DREAL prend progressivement en charge la délivrance des autorisations de transports exceptionnels et des dérogations à l'interdiction, pour les poids lourds, de circuler à certaines périodes. L'activité des départements de l'Ain, l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, du Rhône et de la Savoie est mutualisée au niveau régional, dans deux cellules basées respectivement à Grenoble et à Lyon.

Cette activité a représenté, en 2012 :

- 5 167 autorisations de transports exceptionnels ;
- 8 765 avis pour des transports traversant la région ;
- 2 741 dérogations à l'interdiction de circuler le week-end et les jours fériés.

Régulation économique du transport routier

Les missions de régulation économique du transport routier se caractérisent en 2012 par les indicateurs régionaux suivants :

- **9 317** véhicules contrôlés sur route ayant conduit à relever 4 396 infractions ;
- **540** opérations de contrôle en entreprise portant sur 170 526 journées de travail de conducteurs et ayant conduit à relever 3 471 infractions ;
- **2 530** licences de transport et 20 772 copies conformes délivrées ;
- **82** agréments d'organismes de formation dans les transports routiers ;
- **7** contrôles de centres de formation dans les transports routiers ;
- **6** réunions de la Commission régionale des sanctions administratives (CRSA) ayant conduit à l'immobilisation de véhicules de 7 entreprises et à la perte d'honorabilité de 3 dirigeants d'entreprise.

En 2012, comme les années précédentes, les contrôles routiers ont mis l'accent sur les véhicules étrangers (**42 % des véhicules contrôlés**) et sur les véhicules de transport de marchandises dangereuses (**11,5 % des véhicules contrôlés**).



Contrôle des transports scolaires par autocars.

© Préfecture du Rhône.

Les 20 et 21 septembre 2012, **11 opérations de contrôle des transports scolaires par autocars** ont été réalisées sur les services desservant plusieurs établissements d'enseignement rhônalpins.

Les temps de conduite et de repos des conducteurs, l'état des véhicules, le respect du nombre de passagers maximum, la présence et le fonctionnement des équipements de sécurité, et le respect des réglementations relatives aux transports en commun d'enfants ont en particulier été vérifiés par les chargés de contrôle de la DREAL Rhône-Alpes.

Ces contrôles ont démontré un respect satisfaisant des réglementations applicables de la part des entreprises chargées des transports scolaires. ■

Contrôles techniques de véhicules

Les missions de contrôles techniques se caractérisent en 2012 par les indicateurs régionaux suivants :

- **277** réceptions par type de véhicules (homologations de prototypes en vue de la construction en série) ;
- **4 354** réceptions à titre isolé de véhicules construits à l'unité ou transformés ;
- **157** visites de surveillance d'installations de contrôles techniques périodiques de véhicules et **395** supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds.

En 2012, la DREAL Rhône-Alpes a particulièrement accompagné les constructeurs de véhicules dans le cadre de l'évolution des procédures de réception des véhicules vers un format harmonisé au niveau européen. Notamment, 81 réceptions communautaires européennes, permettant l'immatriculation dans toute l'Union Européenne, ont été instruites pour les constructeurs IVECO France (IRISBUS), Renault Trucks et Volvo Trucks. ■

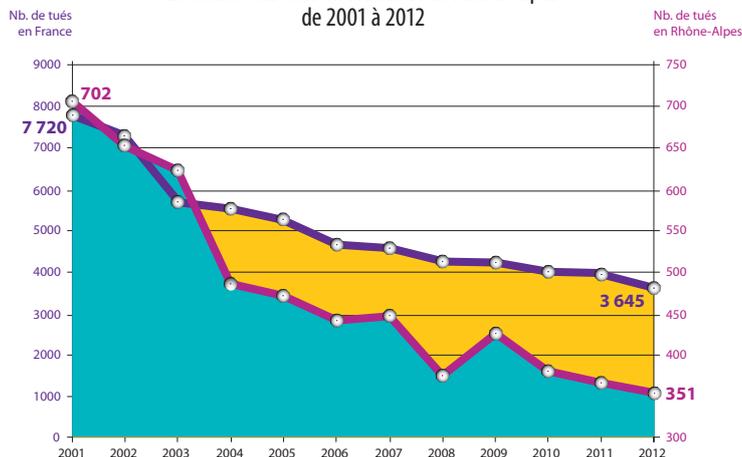


© Laurent Mignaux / METL-MEDDE

Vérification de conformité d'un véhicule.

Sécurité routière

Évolution des tués en France et en Rhône-Alpes de 2001 à 2012



Les indicateurs (accidents, tués, blessés) s'ils restent favorables en Rhône-Alpes puisque toujours en baisse, font cependant l'objet d'une diminution moins significative qu'au plan national (tués : - 4,4 % en région, - 8,8 % en France).

Désormais la DREAL publie sur son site internet le baromètre mensuel de la sécurité routière en Rhône-Alpes.

Les 18, 19 et 20 juin 2012, la DREAL a organisé un séminaire pour les coordinateurs et chargés de mission « sécurité routière » des régions Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes. ■

Développer en interne une forte capacité et la diffuser



Centrale du Tricastin.

Les 10 ans d'existence de l'observatoire OREGES

Créé en 2002, l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) met à disposition des rhônalpins et de l'ensemble des acteurs du monde de l'énergie un outil d'information et d'observation sur la production et la consommation d'énergie, ainsi que sur les émissions de gaz à effet de serre. Cette structure partenariale, co-pilotée par la DREAL et la Région, réunit l'ensemble des acteurs régionaux du champ en s'appuyant sur les opérateurs Rhône-Alpes Energie Environnement et Air Rhône-Alpes.

A l'occasion des 10 ans d'existence de cette structure, le Préfet de région et le Président du Conseil Régional ont organisé, les 17 et 18 décembre 2012, **une conférence européenne autour de « l'observation, un outil au service de la transition énergétique »**.

Les échanges ont porté sur l'observation en tant qu'outil de pilotage des politiques régionales et locales, et sur les enjeux et les outils des observatoires régionaux de l'énergie. ■

1ère année de fonctionnement de l'association AIR RHONE ALPES

2012 a été la première année de fonctionnement de la nouvelle association unique de surveillance de la qualité de l'air Air Rhône-Alpes. Cette structure résulte de la fusion des six anciennes associations de la région, conformément aux exigences de la loi du 12 juillet 2010. La DREAL dispose d'un siège à son conseil d'administration et à son bureau.

Pour sa première année, outre ses missions d'observation et de contrôle de la qualité de l'air, l'activité d'Air Rhône-Alpes a été largement consacrée

à la stabilisation de son organisation et de son fonctionnement interne avec un nouveau règlement intérieur harmonisé et un certain nombre de questions immobilières liées à cette restructuration. ■

Deux des trois opérations statistiques totalement transférées au sein du pôle PISLC

Depuis sa création le 1er septembre 2011, l'effectif du pôle interrégional de production des statistiques du logement et de la construction (PISLC) de Lyon s'est notablement renforcé courant 2012, avec aujourd'hui une équipe de douze personnes, aux profils variés et complémentaires.

Suite aux transferts des travaux statistiques opérés fin 2011 et courant 2012, le pôle gère à présent la source Sit@del2 (conjuncture de la construction par le suivi des permis de construire) sur huit régions (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes ainsi que quatre départements franciliens sur huit) et l'enquête ECLN (Enquête sur la commercialisation des logements neufs) pour les sept régions citées précédemment, hors Île-de-France. Pour la collecte de cette enquête auprès des promoteurs immobiliers, le pôle PISLC de Lyon supervise un réseau de 21 enquêtrices sur l'ensemble de ce territoire interrégional.

Fin 2013 aura lieu le transfert de la gestion du répertoire du parc locatif social (RPLS). ■

Etude sur l'impact socio-économique des sites de Tricastin et de Marcoule

La DREAL a conduit avec l'INSEE aux côtés de la préfecture de la Drôme une étude sur une partie de la filière de production d'énergie nucléaire dans la vallée du Rhône, afin de mieux connaître le poids socio-économique du secteur dans un contexte de mutations industrielles.

Sur les sites industrialo-nucléaires du Tricastin et de Marcoule, la méthodologie de l'INSEE basée sur des enquêtes auprès des entreprises a permis d'appréhender les emplois directs des 3 entreprises AREVA, CEA et EDF présentes, les emplois indirects, et les emplois induits par la présence des salariés sur le territoire.

Cette activité concerne ainsi 18 600 emplois et touche ainsi une population de 49 800 personnes. ■

en matière de connaissance et de prospective très largement

Enrichissement et diffusion du patrimoine de données géographiques

2012 a été une année de forte mobilisation du SIG de la DREAL au service d'activités thématiques : exploitations de Modèles Numériques de Terrain pour la directive cadre inondation, analyse de données environnementales pour le cadre régional matériaux et carrières, création de référentiels sur les projets de classement des cours d'eau, nouvelles extractions géographiques ICPE sur S3IC, chantier interdépartemental de numérisations des documents d'urbanisme, lancement de travaux pour la co-production d'une occupation des sols régionale à grande échelle.

Les données produites sont toujours diffusées sur la rubrique « information géographique » du site internet de la DREAL conformément à la Directive INSPIRE :

- catalogage des données afin d'assurer leur mise à disposition et leur traçabilité ;
- cartographies dynamiques permettant de co-visualiser les couches d'information ;
- téléchargement des données ;
- services web permettant d'appeler les couches SIG diffusée par la DREAL. ■

La mise à disposition de l'information statistique sur le web

La diffusion de l'information statistique sur le logement, les transports, l'énergie, l'environnement et le développement durable s'est poursuivie en 2012 en s'appuyant sur les différents supports web. Des produits adaptés aux différents publics (services de l'Etat, collectivités locales, bureaux d'études, entreprises et grand public) ont été mis au point.

Les rubriques statistiques du site internet de la DREAL se sont enrichies de nouvelles informations sur les sources et de nouveaux indicateurs ont été mis à disposition, en particulier sur le parc locatif social et sur les immatriculations de véhicules. Les bases de données existantes, souvent détaillées par commune, ont été actualisées et complétées. Les commentaires rédigés pour les publications de la DREAL ou des partenaires, comme les articles construction et transport réalisés pour l'« année économique et sociale » de l'INSEE, ont été mis à disposition sur le site. ■



Le centre de Documentation de la DREAL.

Ouverture du centre de Documentation

Suite à l'arrivée à la DREAL d'une chargée d'études documentaires en février 2012 qui a pris en charge le pôle documentation, un plan de rénovation de la fonction Documentation au sein de la DREAL a été validé par la direction et présenté aux chefs de service en juin 2012.

Partie intégrante du dispositif qualité mis en place, ce plan s'articule autour de deux axes majeurs déclinés en actions :

- Rationaliser le fonds d'ouvrages et de périodiques existant ; développer des services et des produits documentaires pour les usagers ; aménager une salle de lecture conviviale au rez-de-chaussée du Lugdunum ;

- Mettre en place une chaîne de capitalisation et de valorisation des publications de la DREAL afin de disposer d'une vision d'ensemble de ces productions pour mieux partager l'information et pouvoir répondre aux attentes des parties prenantes et aux obligations réglementaires en matière d'information environnementale ; l'outil de capitalisation choisi est la base documentaire nationale SIDE.

Le nouveau centre de Documentation a été inauguré le 20 novembre 2012. ■

L'élaboration d'un plan de convergence des systèmes d'information

Suite à l'approbation du schéma directeur ministériel mi-janvier, la DREAL a engagé en 2012 l'élaboration de son Plan de Convergence des Systèmes d'Information. Son objectif est de doter la DREAL d'un cadre stratégique et d'un cadre de référence pour piloter ses systèmes d'information.

Une équipe-projet issue de différents services de la DREAL conduit ces travaux sous contrôle du comité de pilotage (COPIL SI). Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est assurée par le Centre de Prestations et d'Ingénierie Informatiques de l'administration centrale.

Le plan d'actions pluriannuel, prévu pour mi-2013, concernera tous les services et s'articulera avec plusieurs plans d'actions opérationnels, organisationnels ou managériaux préexistants.

Renforcer la mise en correspondance aux champs de



Le Profil Environnemental Régional (PER) Ouverture du site internet

Le PER est un document d'échelle régionale comprenant un état des lieux de l'environnement (diagnostic), une identification des enjeux environnementaux régionaux, des indicateurs de suivi des enjeux. Il concerne l'environnement au sens large: biodiversité, eau, air, sols, paysage, énergie et aussi risques, déchets, bruits, santé... Il a vocation à diffuser le plus largement l'information sur l'environnement pour favoriser sa prise en compte dans les actions individuelles ou collectives et pour favoriser la participation des acteurs à la gouvernance de l'environnement.

Elaborée par la DREAL et la Région Rhône-Alpes, avec l'association des différents services de l'État concernés, des acteurs locaux, et des différents collèges dans un esprit de gouvernance à 5, la nouvelle édition a vu l'ouverture du site internet dédié au PER en novembre 2012 :

www.profil-environnement.rhonealpes.fr

Le site propose à ce stade un diagnostic de l'état de l'environnement organisé en 5 domaines, qui met en perspective la situation du territoire au regard des évolutions en cours, des pressions qui s'exercent sur l'environnement et des réponses apportées par les pouvoirs publics et les acteurs locaux.

Il sera complété en 2013 par une partie dédiée aux 5 enjeux majeurs identifiés pour la région qui seront déclinés en axes stratégiques avec des indicateurs de suivi permettant d'apprécier l'évolution de la situation environnementale régionale. ■

La finalisation des diagnostics des enjeux environnementaux en Rhône-Alpes

Suite à l'étude méthodologique menée en 2010 pour réaliser des diagnostics environnementaux sur le territoire régional, les 16 derniers diagnostics ont été réalisés en 2012 sur le grand ouest de la région pour clôturer ces travaux. Ainsi, sur chacun des 45 territoires a été mené un travail de diagnostic de l'état de l'environnement, qui se veut « standardisé », synthétique et non exhaustif. Il s'appuie sur les données statistiques et géographiques environnementales détenues par l'État et disponibles sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, et utilise en complément les éléments disponibles dans les principales études et démarches locales souvent récupérées auprès des DDT.

Ces diagnostics permettent d'alimenter les cadrages préalables et les notes d'enjeux environnementaux des documents d'urbanisme.

D'autres travaux méthodologiques ont été réalisés avec l'assistance du CETE de Lyon, notamment pour développer méthodes et outils dans le champ de l'évaluation environnementale, comme l'étude sur la prise en compte de l'énergie dans les documents d'urbanisme. ■



© Olivier Bousseau / METL-MEEDD.

Les avis de l'Autorité environnementale

La législation prévoit que les opérations qui sont susceptibles d'affecter l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale (ou étude d'impact pour un projet) et que cette dernière est soumise à l'avis, rendu public, d'une autorité compétente en matière d'environnement.

En 2012, 203 avis ont été émis par l'Autorité environnementale (AE) pour les projets soumis à étude d'impact. Ils concernent 82 projets d'ICPE, 58 projets d'urbanisme et d'aménagement dont 25 équipements de tourisme et loisirs en montagne, 28 projets d'infrastructures, 25 projets liés aux milieux aquatiques, 7 projets de production, de transport ou de stockage d'énergie et 3 projets de forage.

En outre, 37 avis AE ont été produits pour les plans et programmes, principalement pour les documents d'urbanisme (SCoT et PLU) et quelques SAGE. ■

cohérence des enjeux, compétences très divers de la DREAL



La réforme de l'étude d'impact avec une nouvelle procédure d'examen « au cas par cas »

Afin de mettre le droit français en conformité avec le droit communautaire, la mise en œuvre au 1er juin 2012 du nouveau décret du 29 décembre 2011 a réformé le contenu et le champ d'application de l'étude d'impact sur l'environnement des projets de travaux, ouvrages ou aménagement. Il permet une meilleure prise en compte des critères de sensibilité des milieux, des effets cumulés des projets et la garantie de l'efficacité des mesures envisagées dans l'étude d'impact.

Sans bouleverser les principes déjà en vigueur de longue date, ce décret a introduit quelques changements importants dont une nouvelle procédure d'examen préalable « au cas par cas » par l'Autorité environnementale. Dans ce cadre, 250 décisions d'examen au cas par cas ont été produites en 6 mois d'exercice en 2012, dont 20 % exigeant la production d'une étude d'impact. ■

Animer, sensibiliser et informer les acteurs

La DREAL joue également un rôle important de pédagogie vis-à-vis de tous les acteurs impliqués dans la démarche d'évaluation environnementale. Dans son rôle d'animation des services régionaux et départementaux de l'État, le réseau métier sur l'évaluation environnementale animé par la DREAL s'est réuni au printemps 2012 pour échanger et anticiper la mise en œuvre de la réforme de l'étude d'impact.

Une journée spécifique a aussi été organisée à l'automne 2012 pour les bureaux d'études de la région sur les nouveautés réglementaires.

Enfin, une plaquette de communication a été réalisée sur la réforme de l'étude d'impact et mise en ligne sur le site internet de la DREAL (rubrique Autorité environnementale). ■

Réforme des enquêtes publiques

Procédure traditionnelle de participation du public, l'enquête publique a été profondément remaniée suite au décret du 29 décembre 2011 d'application de la loi portant engagement national sur l'environnement, pour une application à compter du 1er juin 2012.

Les nouvelles dispositions conduisent à n'avoir plus qu'un type d'enquête pour les sujets environnementaux (un second pour les expropriations). Elles redéfinissent le processus d'enquête dans le sens d'une plus grande responsabilisation des Commissaires Enquêteurs et d'une participation du public renforcée ouvrant des possibilités pour faire évoluer le projet enquêté. Le nouveau processus oriente aussi vers des contributions dématérialisées au moyen de courriels.

La DREAL a organisé des séances d'information des agents de l'État et de formation des commissaires enquêteurs et notamment une demi-journée de la CoTITA. Cette démarche a été souvent conduite en coordination avec les séances d'information relatives aux études d'impact dont les dates d'application étaient jumelées. ■

Simplification et harmonisation des polices de l'environnement

L'ordonnance n°2012-934 du 11 janvier 2012 simplifie, réforme et harmonise les dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement : elle entre en vigueur le 1er juillet 2013.

Jusqu'à présent, ces dispositions juxtaposaient des régimes propres à chaque législation, dans des domaines aussi différents que la préservation de l'eau, les espaces naturels, la chasse, la pêche, les installations classées, les produits chimiques ou les déchets. Le code de l'environnement identifiait plus de 25 polices spéciales qui seront désormais regroupées sous l'appellation d'inspection de l'environnement.

Pour la DREAL, l'année 2012 a ainsi été placée sous le signe de la préparation à la mise en œuvre de cette réforme, avec en particulier :

- la publication sur son site internet d'un état des lieux des polices relevant des politiques du MEDDE et du METL ;
- la préparation d'un guide sur l'action judiciaire. Ce document servira de support à des actions de sensibilisation programmées en 2013 ;
- un échange de la DREAL avec les procureurs généraux de Lyon et de Chambéry afin de développer les relations de la DREAL avec les parquets. ■

Favoriser une gestion durable des territoires au travers d'une mise en œuvre cohérente et en

Des financements européens pour accompagner les projets de développement durable

La DREAL, en tant que service régional coordonnateur du programme FEDER sur les axes « Environnement et prévention des risques » et « transports et mobilité durable » assure auprès du SGAR un appui technique, un suivi et une animation concernant leurs mises en œuvre. L'année 2012 a vu se concrétiser un certain nombre de décisions prises lors des comités de suivi précédents. Des crédits européens réservés pour la réalisation d'opérations structurantes de réhabilitation thermique des logements sociaux, d'élaboration de la trame verte et bleue, d'observatoire des zones humides, de financement des parades hydrauliques et routières du site de Séchillienne en Isère, et de réalisation d'écrans acoustiques

en rive droite du Rhône ont été programmés. Ces financements représentent un montant de 11,8 M€ de FEDER permettant un investissement total de 31,6 M€.

La DREAL a également piloté le diagnostic territorial en préparation de l'élaboration des programmes 2014-2020 sur les thématiques « économie décarbonée, prévention des risques et adaptation au changement climatique, environnement et transports ».

Sur le Plan Rhône, la DREAL a accompagné le partenariat à un niveau technique sur les volets « inondations », « transport » et « qualité de la ressource ». Elle a aussi contribué aux premières réflexions concernant les programmes 2014-2020. ■

Les actions relatives au plan ville durable



Roselière du site de Pierre Bénite.

La mise en œuvre du plan ville durable s'est poursuivie en 2012 avec la concrétisation des différents axes du plan.

Tout d'abord, la DREAL, en lien avec les DDT concernées, a accompagné les deux collectivités rhônalpines labellisées « **Ecocités** » :

➤ le Grand Lyon a rejoint le dispositif en 2012, avec un projet bâti autour de son Plan Climat Énergie Territorial,

et des actions dans le secteur de Confluence, Gerland et la Vallée de la Chimie. Le travail de l'année a consisté à élaborer le dossier, en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignation, le Commissariat Général à l'Investissement et la DHUP, en vue de la signature d'une première convention en 2013 ;

➤ la ville et la communauté d'agglomération de Grenoble ont quant à elle affiné leur projet, déjà porteur de subventions

d'ingénierie, pour aboutir en mars 2012 à la signature d'une seconde convention de financement à hauteur de 1,6 M€.

De plus, la DREAL a continué à réaliser une animation sur les **écoquartiers** en 2012. L'intérêt des collectivités ne s'est pas démenti comme lors de chacun des appels à projet (2009 et 2011) où la région a proposé 10 % des dossiers collectés au niveau national.

De nombreux projets ont été primés. Une étape importante a été franchie avec le lancement du label au mois de décembre et la volonté affichée de labelliser rapidement une vingtaine de quartiers.

Par ailleurs, la DREAL a piloté une étude « **Nature en Ville en Rhône-Alpes** » afin de recenser et mettre en valeur les actions de promotion de la nature en ville dans la région. Des fiches de retour d'expérience ont été produites et diffusées, et un document de communication à destination des services de l'état, élus et association sera tout prochainement disponible.

Enfin, la DREAL a accompagné 4 collectivités de Haute-Savoie et de l'Ain afin qu'elles apportent toutes les garanties pour bénéficier des subventions relatives à l'**appel à projet Transport en Commun en Site Propre**. ■

Agendas 21 locaux

En lien avec les 8 DDT de Rhône-Alpes, la DREAL a poursuivi l'accompagnement des collectivités engagées dans une démarche Agenda 21.

Les 2 appels à projet lancés par la DREAL au printemps et à l'automne 2012 ont permis d'encourager 11 démarches de collectivités rhonalpines, dont 7 pour lancer de nouvelles démarches (Pérouges, Seyssinet-Pariset, La Tronche, Eybens, Saint Vérand, Salins-les-Thermes, Meythet) et 4 pour conforter

le volet évaluation de démarches en cours (Privas, Annecy, Feigères et Marignier).

L'appel à reconnaissance 2012 (7ème session) du Ministère a été très mobilisateur en Rhône Alpes, avec 13 territoires labellisés .

Rhône-Alpes figure en bonne place dans la dynamique nationale, avec aujourd'hui **118 Agendas 21 locaux lancés ou en cours d'exécution, dont 53 territoires labellisés**. ■

par la territorialisation du Grenelle,

privilégiant la pratique de la gouvernance à cinq

L'Etat exemplaire

RENDRE LES VÉHICULES PLUS PERFORMANTS !!!



La DREAL est correspondant régional du « Plan ministériel d'administration exemplaire » pour la zone de gouvernance. Elle renseigne les indicateurs du « Fonds État exemplaire », valorise les bonnes pratiques, participe à l'animation du réseau régional de correspondants État exemplaire, et conduit des actions telles que le bilan gaz à effet de serre, lancé en 2012, et le plan de déplacement d'établissement (PDE).

Le PDE de la DREAL a été adopté en juillet 2012 : il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre principalement en développant les modes alternatifs. Au siège, une diminution de 8 % des trajets domicile-travail en voiture solo et une augmentation de la pratique des autres modes sont constatées.

La formation à la conduite éco-responsable a été dispensée à 100% aux grands rouleurs lyonnais et se développe dans les unités territoriales.

En 2012, 400 visioconférences ont été organisées dans les 10 salles équipées.

Le Lugdunum, siège de la DREAL, est doté d'un parc cycliste de 62 places. La flotte de la DREAL a été portée à 19 vélos dont 6 électriques et 2 pliants, et complétée par des petits équipements, tels que casques, chasubles fluorescentes, pompes à pied et sacoches, et outils de premières réparations.

Une convention signée avec le Grand Lyon facilite le covoiturage domicile-travail en donnant la possibilité aux agents de s'inscrire sur une communauté.

Depuis 2010, la DREAL met en place des actions de sensibilisation des agents à l'éco-responsabilité : dessins DD'CLIC, informations et échanges autour des CAFE DD, participation à des événements et/ou à des actions concrètes, comme la Semaine du développement durable, le Challenge Mobilité régional et la Semaine européenne de la mobilité. ■

Rapport développement durable des collectivités territoriales

Un travail de capitalisation régionale a été mené, conjointement par la DREAL et Rhône-Alpes Energie-Environnement, concernant les rapports développement durable 2011 rendus obligatoires préalablement au vote de leur budget pour 38 collectivités territoriales rhônalpines.

Ce travail a été réalisé à partir de la lecture de rapports communiqués sur une base volontaire par 26 collectivités, complétée par des entretiens avec une dizaine de collectivités, élus et techniciens.

Il a permis de mettre en lumière des facteurs-clés et recommandations de nature à faciliter le positionnement des collectivités pour les exercices suivants, tant pour l'élaboration du rapport que pour les impacts pouvant en être attendus.

Il a donné lieu à un document de synthèse consultable sur le site internet de la DREAL. ■

Une nouvelle approche du développement économique des territoires

Au terme d'une formation-action mise en place en 2011, un guide méthodologique pour accompagner les démarches de développement économique des territoires a été co-élaboré avec les chargés d'études et agents de la sphère MEDDE en région Rhône-Alpes, intéressés par l'analyse des territoires, la compréhension de leurs enjeux, et l'accompagnement des projets de territoire...

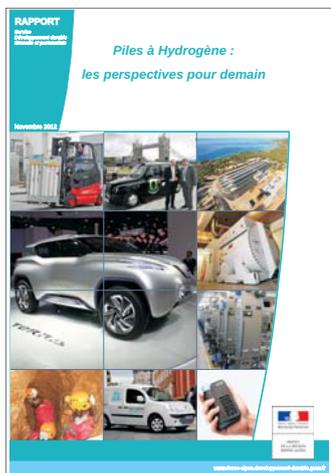
Sa présentation a été faite en septembre 2012 lors d'une réunion de l'atelier régional sur l'économie des territoires.

Composé de 4 parties, ce guide fait le point des théories économiques actuelles, rappelle l'importance des acteurs et du dialogue à l'échelle du territoire, décrit les étapes clés d'une démarche d'analyse territoriale, et met en exergue la nécessité d'un positionnement économique différencié selon le territoire.

Ce guide est disponible sur le site internet de la DREAL. ■



Favoriser la transition vers une économie verte et équitable, en développant l'usage des technologies et des produits issus des filières stratégiques



Les éco-technologies ont vocation à constituer le « fer de lance » de la croissance verte et de la transition énergétique dans le prolongement de la dynamique issue de la feuille de route de la conférence environnementale et du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Aux côtés des acteurs économiques, la DREAL doit favoriser cette mutation de l'économie en mobilisant l'ensemble de ses fonctions de régulation, d'animation, d'anticipation et d'incitation.

Elle a choisi d'orienter son action en faveur du soutien des usages des nouveaux produits de l'économie verte, et mis en place un plan d'actions s'articulant autour de 4 axes :

- réalisation d'études destinées à argumenter la promotion de ces nouveaux usages, à identifier leurs freins et proposer des pistes pour les lever ;
- appui aux industriels pour le développement de filières émergentes et pour la mise en place de démonstrateurs ;
- utilisation des produits de l'économie verte dans le cadre de l'État maître d'ouvrage ;
- identification des entreprises en difficulté ou des projets novateurs pouvant nécessiter une action de l'Etat pour en favoriser l'essor.

La DREAL a fait paraître en décembre 2012 un rapport sur les perspectives de la technologie des « piles à hydrogène » dans un panorama international. Ce rapport a été prolongé par la mise en place récente d'un comité stratégique régional de filière émergente. ■

ORIENTATION STRATÉGIQUE 13

Favoriser les échanges, le partage des enjeux, la réalisation d'actions communes pour l'ensemble des opérateurs du MEDDE et du METL implantés sur les territoires de Rhône-Alpes

Rhône-Alpes compte environ 60 organismes, services et établissements publics portant les politiques des deux ministères.

L'alternance n'a pas freiné la poursuite des réformes engagées :

- En 2012, l'Institut Géographique National et l'Inventaire Forestier National ont fusionné dans un établissement public administratif, l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière, sous la double tutelle du MEDDE et du MAAF ;
- Depuis le 1er janvier 2013, VNF regroupe les personnels des anciens services navigation et de l'ex-établissement public industriel et commercial au sein d'un nouvel établissement public administratif aux missions élargies, disposant ainsi de l'ensemble des moyens d'action pour plus d'efficacité au service des usagers ;
- La création du CEREMA, nouvel établissement public pour le réseau scientifique et technique, a été confirmée.

Le 1er janvier 2014, il regroupera onze services : les huit CETE, le CERTU, le CETMEF et le SETRA.

La mission « coordination des services et organismes »

travaille à rendre lisible et cohérente la parole des deux ministères. Elle y contribue grâce au document stratégique régional (DSR), actualisé en 2012, qui fixe une stratégie régionale unifiée utilisée comme référentiel commun.

Pour développer la synergie entre ces multiples acteurs, elle a organisé en janvier la réunion annuelle des directeurs consacrée à la prise en compte dans la stratégie régionale du Projet Stratégique Ministériel et aux nombreuses réorganisations en cours.

Une conférence sur la gestion de la connaissance (informations théoriques et partage de bonnes pratiques) a à nouveau réuni tous les directeurs en septembre.

Enfin, 2012 a vu la naissance d'un nouvel outil de veille et d'échange traitant de l'actualité des dossiers portés par les services de la région : le « Lien Rhône-Alpes », lettre électronique d'information trimestrielle. Deux numéros sont parus en 2012. Il s'agit de développer les nombreuses synergies existantes, souvent méconnues, dans une logique de meilleure efficacité tout en respectant les compétences de chacun. ■



La DREAL en action dans les départements

Les unités territoriales

Elles assurent la représentation de la DREAL Rhône-Alpes dans les départements.

Elles mettent en œuvre certaines missions de la DREAL, conformément à leur encadrement législatif et réglementaire et à l'organisation définie au sein de la direction. Ceci inclut notamment la réalisation des missions sous l'autorité du préfet de département.

Leurs actions spécifiques s'exercent dans les domaines suivants : aménagement et développement durable, contrôles techniques des véhicules routiers, surveillance des équipements sous pression et canalisations de transport de gaz et matières dangereuses, explosifs, énergie, après-mine, urbanisme et infrastructures, installations classées, mines et carrières, stockages souterrains, déchets.

De façon transversale, les faits marquants en 2012 dans toutes les unités territoriales ont été :

- la poursuite de la mobilisation pour l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ;
- la poursuite de l'action nationale de recherche, des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) ;
- la conduite des contrôles sur l'application du règlement REACH, le traitement de sites et sols pollués à forts enjeux ;
- la mise en œuvre de la directive dite IED relative aux émissions industrielles.



Le site industriel du Baron après son incendie

UT 01

L'année 2012 a été marquée par la reconstitution des effectifs de l'UT durant le second semestre, après de nombreux mois de vacance de plusieurs postes. Au niveau des activités, les principaux faits marquants sont les suivants :

- **Equipements sous pression**

Visites de surveillance approfondie des services d'inspection reconnus (SIR) de STORENGY à Etrez et ARKEMA à Balan, dont l'une spécifiquement liée à la reprise de la branche PVC d'Arkema par KEMONE en juillet 2012 et au transfert de reconnaissance du SIR entre les deux sociétés.

- **Canalisations**

Visite de surveillance du saumoduc Etrez-Poligny. Dans le cadre d'opérations coup de poing, plusieurs visites de surveillance de chantiers de travaux publics à proximité de canalisations de distribution de gaz.

- **Véhicules**

Délivrance de 4 agréments de centres de contrôles techniques et 17 agréments de contrôleurs. Les visites de surveillance des centres et de supervision des opérateurs ont conduit à de nombreuses observations et actions correctives, sans suites pénales.

- **Installations classées**

- **Contrôles** : 123 contrôles ont donné lieu à 29 sanctions administratives et 4 procès-verbaux d'infraction.

- **Risques chroniques** :

- Scission de la plate-forme industrielle de Balan en 2 nouvelles entités, KEMONE et ARKEMA, ayant nécessité la mise à jour des prescriptions techniques ;
- Poursuite de la campagne de Recherche des substances dangereuses pour l'eau (RSDE). Prescription de mise en œuvre d'une surveillance initiale pour 62 établissements dont 3 ont décidé de ne plus rejeter leurs eaux résiduaires et de les faire traiter dans des installations extérieures adaptées. Décision de mise en œuvre d'une surveillance pérenne pour une première série de 28 sites ;
- Mise en place d'un plan de surveillance environnementale (dioxines et PCB) autour de TREDI ;
- Etude lancée sur les problèmes de stockage des terres dépolluées par BIOGENIE sur le site d'ARG à Château-Gaillard.

- **Risques accidentels** :

- Enquête relative à l'incendie chez BARON ARTIFICES à Foissiat (installation non enregistrée de stockage et préparation d'artifices de divertissement) ;
- Concertation sur les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) des stockages souterrains (TOTAL à Viriat et STORENGY à Etrez) : réunions POA et réunions publiques de présentation aux riverains ;
- Passage SEVESO seuil haut du site TREDI (nouvelle nomenclature « déchets ») et cadrage pour l'élaboration de l'étude de dangers ;
- Le PPRT du PIPA est entré dans sa phase stratégique. Première réunion publique de présentation des grandes lignes des futurs zonages et des conséquences pour les tiers. Ce PPRT devra être represscrit en 2013 (ajout TREDI).

- **Traitement et élimination des déchets** :

- Achèvement des travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge du Plantay avec la mise en service de l'installation de traitement des lixivats.
- Fin de la réhabilitation de la décharge d'ordures ménagères de Ceyzerieu.
- Autorisation d'extension de la décharge de La Tienne (commune de Viriat) et d'exploitation d'une installation d'éthanisation, assortie de servitudes d'utilité publique.
- Interdiction sur la décharge de Veyziat ayant nécessité des mesures d'urgence, des travaux de remise en état et des actions correctives.
- Poursuite de l'action de contrôle et de suivi du plan de résorption des appareils contenant des PCB, nécessitant le recours aux sanctions administratives.
- Traitement de 208 dossiers de notification de transferts transfrontaliers de déchets (dont 81 pour le seul site TREDI dans l'Ain et 76 pour l'importation de déblais inertes en Haute-Savoie).
- Autorisation d'importation en Haute-Savoie des déchets produits par le chantier du CEVA en Suisse (plus de 160 000 tonnes pour le remblaiement de la carrière THONON AGRÉGATS à Thonon-les-Bains).

- **Sous-sol**

- Engagement d'une action de résorption des dossiers de demande d'autorisation de carrières en retard d'instruction. ■



UT 26/07

• Risques technologiques

Après le travail sur la réduction des risques à la source qui a été mené avec les industriels, puis la concertation, l'année 2012 a connu une forte accélération de la démarche d'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), avec 10 plans prévus. Fin 2012 :

↘ 3 PPRT sont approuvés (NOBEL SPORT à Anneyron, CHEDDITE FRANCE à Cleyrieux, COURBIS à Romans), 1 PPRT (BMGEL à La Roche de Glun) a été abrogé en raison du déclassement en SEVESO seuil bas, et enfin 2 PPRT (BAULE à Romans et DPPV à Valence) ont été lancés à l'enquête publique.

↘ 1 PPRT (CDH, Portes les Valence) est en attente des conclusions de diagnostics sur des établissements riverains, le PPRT de Pierrelatte/Saint-Paul-Trois-Châteaux regroupant pour partie des installations nucléaires soumises à la directive SEVESO a été scindé en deux pour permettre une instruction disjointe.

↘ les 2 derniers PPRT concernent les stockages souterrains de gaz (STORENGY- Tersanne et NOVAPEX – Le Grand Serre), instruits par le siège, ils présentent des enjeux assez importants, des expropriations et délaissement sont proposées.

• Sécurité sanitaire

On peut signaler l'effet extrêmement favorable de la mobilisation de l'inspection sur les SEVESO avec la **réduction des impacts chroniques pour les tiers** : à Romans, 3 établissements relevant de la directive précitée, travaillant dans le secteur du polyuréthane coulable, ont mis en œuvre des schémas de réduction des émissions de composés organiques volatiles et en particuliers ceux suspectés de provoquer le cancer comme le dichlorométhane (possible) ou le trichloréthylène (probable).

L'établissement BAULE a pu, après plusieurs années d'un travail de réduction et de substitution, cesser toute utilisation de dichlorométhane (DCM) (sa consommation était de 6,8 t en 2008). L'établissement EXSTO s'est engagée depuis 2010 dans une démarche de substitution complète du DCM (hors agents de démoulage qui représentent une part très marginale), alors que l'utilisation était de 15 t en 2009. Enfin, l'établissement COURBIS a mis en place en 2012 une machine d'utilisation du trichloréthylène en circuit fermé (l'utilisation de ce produit était de plus de 4 t en 2010).

La nouvelle technologie d'AREVA pour produire de l'uranium enrichi, plus discrète dans son empreinte environnementale, ne produit plus de chaleur excédentaire qui alors était valorisée auprès de serres, de la ferme aux crocodiles, des HLM et des différentes installations d'AREVA. Pour la remplacer, sur la zone du Tricastin, un projet de centrale biomasse (DES CORIANCE) consommant environ 150 000 tonnes de bois a été autorisé au titre des installations classées. L'avis favorable n'était envisageable que si l'exploitation de cette cogénération devenait compatible avec son implantation dans une zone identifiée comme sensible vis à vis des objectifs de qualité de l'air en poussières. L'exploitant et l'inspection des installations classées ont donc œuvré à la réduction des émissions sur ce polluant avec des filtres plus performants, le développement du réseau et l'arrêt d'installations plus polluantes. Le bilan annuel en poussières est ainsi passé de 15 tonnes, en respectant la réglementation récente en vigueur, à 3,5 tonnes.

A Saint-Bauzile (07), afin de permettre à chacun, de respirer un air de meilleure qualité vis à vis du SO₂, la CECA, qui exploite et met en valeur les diatomées, plus chargées en pyrite (FeS₂) dans les profondeurs du gisement, a pris la décision, en accord avec la commission locale d'information et de concertation qui suit le site, de rehausser sa cheminée principale. Après modélisation des effets attendus, la hauteur de cette dernière a été, pendant l'arrêt correspondant aux congés de la fin d'année 2012, portée de 40 à 80 m. Les techniques de réduction à la source étaient financièrement non supportables par l'entreprise. Une campagne de mesures est prévue en 2013 afin de valider le choix retenu. ■

UT 38

• **Bourgoin-Jallieu - la plate-forme de valorisation des mâchefers à nouveau opérationnelle**

La société MODUS-VALORIS exploite à Bourgoin-Jallieu depuis 1997 une plate-forme de valorisation des mâchefers produits par plusieurs usines d'incinération d'ordures ménagères de la région (environ 100 000 tonnes/an).

Début 2012 suite au constat, lors d'une inspection sur site, d'un très large dépassement des quantités autorisées à être stockées, le préfet de l'Isère suspendait tout nouvel apport de mâchefers sur le site et mettait en demeure l'exploitant de rendre la plate-forme conforme à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Parallèlement, la DREAL engageait des démarches auprès des principaux maîtres d'ouvrage d'infrastructures de la région afin de faciliter la valorisation des mâchefers. Des débouchés conformes aux dispositions de l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux ont été trouvés pour la totalité des mâchefers stockés.

Après réaménagement de la plate-forme (étanchéité, clôture) et ajustement des conditions d'exploitation (traçabilité), les apports de mâchefers ont pu reprendre début 2013.

• **VICAT conforte ses approvisionnements**

Le groupe VICAT, créé en 1853 en Isère, exploite aujourd'hui 70 carrières et une vingtaine de sites industriels dans 11 pays au monde. En Isère, il dispose d'un centre de recherche et développement, de trois cimenteries et de sept carrières.

Afin d'assurer l'avenir de son outil principal, la cimenterie de Montalieu-Vercieu, d'une capacité annuelle de 2 millions de tonnes, VICAT travaillait depuis plusieurs années sur un projet de nouvelle carrière de calcaire sur la commune de Creys Mépieu.

Dès l'origine, les associations de défense de l'environnement, les collectivités locales et les services de l'État ont été étroitement associés. Un comité de suivi, piloté par le sous préfet de la Tour du Pin, a été mis en place.

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter a été délivré en moins d'un an. Une dérogation « espèces protégées » l'a complété après avis du CNPN ainsi qu'une autorisation de défrichement et plusieurs permis de construire, dont l'un pour l'aménagement d'un convoyeur à bande qui assurera sur plusieurs kilomètres entre la carrière et la cimenterie le transport de la totalité des matériaux extraits sans émission de CO₂.

Le projet conforme en totalité au cadre régional matériaux et carrières approuvé très récemment, a été jugé exemplaire par l'ensemble des parties.

Sur une superficie de plus de 200 hectares, plus de 50 millions de tonnes de matériaux seront extraites sur une trentaine d'années.

• **PPA de Grenoble : une action au niveau des carrières**

Les trois plans de protection de l'atmosphère (PPA) de Grenoble, Lyon et Saint-Étienne sont en cours de révision. Une vingtaine d'actions, pour la plupart communes, seront engagées dans quatre domaines : l'industrie, le chauffage au bois, la circulation automobile et l'urbanisme.

Les carrières, nombreuses en Isère, et les chantiers du bâtiment et des travaux publics constituent aujourd'hui des sources non négligeables d'émissions de poussières.

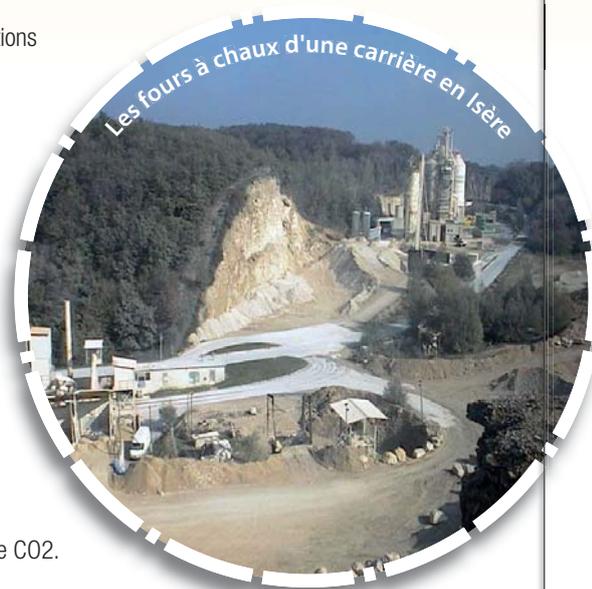
Sans attendre la finalisation du PPA, l'unité territoriale de l'Isère de la DREAL, l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) Rhône-Alpes et Air Rhône-Alpes ont engagé une réflexion sur deux points :

- amélioration des outils d'évaluation des émissions. La méthodologie, a été affinée ;
- adjonction à la charte environnement UNICEM d'un volet poussières recensant les bonnes pratiques et les meilleures technologies en matière d'abattage, de broyage-concassage, de convoyage et transport et de stockage. Chaque membre de l'UNICEM renseignera dès 2013 un questionnaire spécifique permettant d'évaluer son niveau d'émissions.

La même démarche sera prochainement engagée au niveau régional avec l'ensemble des professionnels du BTP en vue de l'élaboration d'une charte « chantier propre ».

• **Autres faits marquants**

- l'engagement d'une étude de zone dans le Sud Grenoblois à l'image de celle en cours sur le Pays Roussillonnais ;
- la mise en service d'un nouveau stockage d'ammoniac sur la plate-forme chimique de Roussillon ;
- le démantèlement des 16 premières cellules d'électrolyse au mercure sur un total de 64, dans le cadre des « mesures supplémentaires chlore ARKEMA » du PPRT de Jarrie.





UT 42

• Véhicules

Le niveau d'activité en matière de réception de véhicules (964) s'est maintenu par rapport à 2011 (985). 6 agréments de centres de contrôles de véhicules légers et 26 agréments de contrôleurs ont été délivrés.

• Les plans de prévention

↘ 3 plans de prévention des risques miniers (PPRM) ont été prescrits (arrêté préfectoral du 30 avril 2012) impactant 14 communes (Saint-Etienne, Vallée de l'Ondaine et couronne stéphanoise). 2 comités de pilotage et 3 comités techniques se sont tenus en 2012 ;

↘ Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de SNF à Andrézieux Bouthéon a été approuvé (arrêté préfectoral du 20 décembre 2012) après l'enquête publique en fin d'année ;

↘ Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération stéphanoise a fait l'objet de la consultation des collectivités et du CODERST avant l'enquête publique prévue en 2013. La réduction des émissions de particules fines et de dioxydes d'azote reste un enjeu important pour le territoire.

• Prévention des pollutions

↘ Le programme IPPC a été poursuivi pour 5 établissements ;

↘ Le programme RSDE qui concerne 64 établissements dans la Loire au titre de la surveillance initiale a été poursuivi par la mise en place de la surveillance pérenne pour 25 établissements avant la phase de réduction des émissions ;

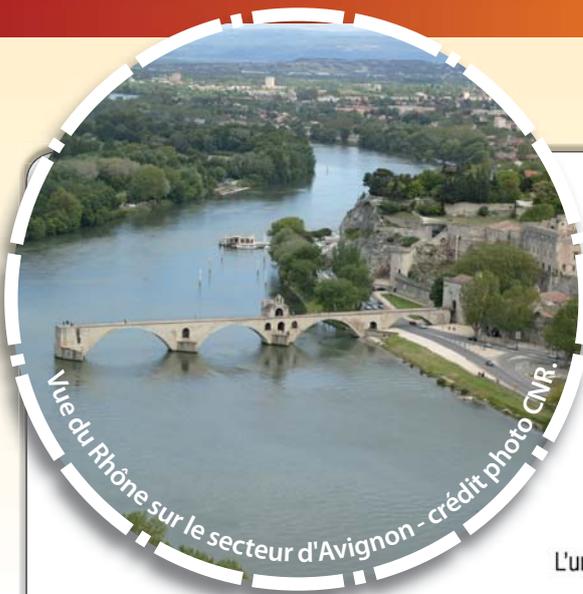
↘ Les actions visant au traitement des sites et sols pollués se sont multipliées notamment en accompagnement des opérations de friches industrielles menées par l'EPASE et l'EPORA. 4 grandes opérations de réhabilitation sont conduites sur des sites orphelins avec l'ADEME. L'une d'entre elles présente un caractère exceptionnel avec le traitement d'une pollution aux hydrocarbures après la démolition d'une habitation (après indemnisation de son propriétaire) ;

↘ L'établissement INDUSTRIEEL à Châteauneuf a été autorisé à une extension à condition de mettre en œuvre les Meilleures technologies disponibles (MTD) en matière d'émissions atmosphériques.

• Opérations particulières

↘ le DREAL a apporté ses observations sur un premier dossier de réaménagement pérenne de l'ancien site minier à Saint Priest la Prugne déposé par AREVA ;

↘ la carrière de roches massives de Bellegarde en Forez (plus grosse exploitation régionale) a été autorisée à une extension de 100 ha.



UT Rhône-Saône

• Organisation de l'unité territoriale

Depuis le 1er juillet 2012 et comme suite à la réforme de VNF, l'unité territoriale du Rhône assure la mission de police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône qui était antérieurement dévolue au service navigation Rhône-Saône (SNRS).

Une **nouvelle cellule « police de l'eau »** a été créée au sein de l'unité territoriale, elle compte 15 agents : 4 ingénieurs (dont la responsable de la cellule), 6 techniciens, et un agent de secrétariat basés à Villeurbanne, puis 4 techniciens basés à Arles au sein d'une antenne délocalisée de l'unité territoriale.

L'unité prend désormais l'appellation « unité territoriale Rhône-Saône ».

Risques technologiques : avancement des PPRT

Parmi les 13 plans de préventions des risques technologiques (PPRT) à élaborer et prescrits pour le département du Rhône, 2 PPRT ont été soumis à enquête publique en 2012 : TACS à Givors, IN TERRA LOG à Chaponay portant à six le nombre de PPRT finalisés ou en voie de finalisation.

Quatre autres PPRT sont également prévus d'être soumis à enquête publique en 2013, ADG à Saint-Genis-Laval, TRAFICTIR à Genas, BASF et COATEX à Genay, CRÉALIS et SDSF à Saint-Priest.

• Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération Lyonnaise

La réunion des différents groupes de travail a permis d'élaborer la première mouture du projet de PPA qui reçoit dans l'ensemble une acceptation relativement large des grandes collectivités. Celui-ci doit être finalisé et porté à l'enquête publique en 2013.

• Sites et sols pollués

La signature en septembre 2012 de la convention financière entre les industriels ARDEA et SHELL, l'ADEME, le Grand Lyon et l'Etat constitue une étape importante dans le processus de dépollution des terrains de la zone industrielle de Collonges-au-Mont-d'Or suite aux activités industrielles exploitées sur le site mais également au sabordage des dépôts d'hydrocarbures présents sur le site durant la dernière guerre. Une enveloppe d'environ 8 millions d'euros est réunie pour les études et la dépollution du site.

Plusieurs autres opérations de dépollution d'anciens sites industriels ont été engagées en 2012. On retiendra notamment le traitement des terrains contaminés par de l'arsenic sur le site de usine sud de RHODIA OPÉRATION à Saint-Fons. Ces terrains sont appelés à accueillir le projet Gaya qui est un pilote industriel de méthanisation de la biomasse conduit par GDF SUEZ.

• Carrière sous sol

Un schéma d'exploitation et d'aménagement coordonné des carrières sur le site de la plaine d'Heyrieux a été mise en place avec notamment la production d'une étude d'impact analysant les effets cumulés des projets d'exploitation. Suite à cela, l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'exploiter mise en instance le temps de mener la démarche sus-citée a pu être finalisée en 2012 selon les orientations prescrites.

• Démarche OPAE

Dans le cadre de la démarche d'amélioration du fonctionnement et de la qualité des services menée au sein des services de la préfecture du Rhône, l'unité territoriale Rhône-Saône s'est engagée également avec l'accompagnement d'un cabinet conseil dans une démarche d'optimisation du processus d'autorisation d'exploiter (OPAE) pour les dossiers installations classées. Cette démarche menée sur le dernier trimestre de l'année 2012 a permis de dégager plusieurs pistes d'amélioration.

• Mission police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône

Les six premiers mois d'exercice de la mission police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône ont été l'occasion de poser les bases d'une harmonisation des modalités de fonctionnement des guichets uniques, des conditions de répartitions de la compétence police de l'eau entre l'axe Rhône-Saône et les 14 départements traversés par cet axe ainsi que de l'organisation de la cellule pour garantir une cohérence sur l'ensemble de l'axe.

La cellule en charge de la police de l'eau a investi les dossiers importants que représentent au niveau de l'instruction :

- la protection contre les crues de la centrale nucléaire du Tricastin-EDF ;
- le programme de sécurisation des digues de protection contre les crues du Rhône du barrage de Vallabrègues à la mer porté par le SYMADREM ;
- la mise en conformité des agglomérations d'assainissement.

CHIFFRES CLÉS - Police de l'eau

Nb. de dossiers d'autorisation :	23
Nb. de déclaration :	37
. dont déclaration avec accord tacite :	12
Contrôles :	
. bureau :	136
. terrain :	22
Nb. de recours au tribunal administratif :	0
Nb. d'avis techniques produits (depuis juillet 2102) :	43

UT 73/74

- **Risques technologiques : avancement des PPRT**

Dans les deux Savoie, parmi les 8 PPRT prescrits, 5 sont désormais approuvés. Il s'agit de DPHS à Annecy (74) ; EPC à Chignin (73) ; UGITECH à Ugine (73), RTA à Saint-Jean-de-Maurienne (73), THEMPHOS à Epierre (73). Les 3 PPRT restants, MSSA à Saint-Marcel (73), ARKEMA à La Chambre (73) et TOTALGAZ à Frontenex (73), seront en phase d'enquête publique en 2013 et feront l'objet d'une poursuite de la concertation à l'issue de leur approbation pour aboutir à la signature des conventions nécessaires au financement des mesures foncières.

Pour le DPHS à Annecy (74), la rédaction des 2 conventions de financement des mesures foncières arrive à son terme par la signature des 5 contributeurs (Etat, exploitant, conseil régional, conseil général et communauté d'agglomération d'Annecy). La concertation se poursuit dans le cadre de la rédaction des 2 conventions d'aménagement entre la collectivité expropriante et l'exploitant.

- **Plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve**

Approuvé le 16 février 2012, ce plan prévoit une série de mesures (chauffage, industrie, transports, brûlage des déchets verts) pour réduire les émissions de polluants atmosphériques, notamment les particules fines (PM10), mais aussi les oxydes d'azote (notamment NO2). De nombreuses mesures ont été déclinées par des arrêtés préfectoraux dès le mois d'avril 2012. Les échanges avec les italiens, notamment pour le trafic transfrontalier routier et le contexte de crise économique qui pèse sur les entreprises de la vallée de l'Arve ont contrarié le calendrier d'application des mesures liées au transport mais 2013 devrait permettre d'aboutir.

Dans le cadre de la réduction des émissions de particules fines (PM10) en provenance du chauffage résidentiel au bois, une opération pilote, sous la forme d'une aide financière, a été mise en place sur le périmètre d'application du PPA. Cette opération, appelée « fonds Air Bois », consiste à apporter une aide financière de 1000€ aux particuliers pour le renouvellement des appareils de chauffage les plus polluants. Elle est financée à parts égales par l'Etat (ADEME) et les collectivités locales, la gestion et la mise en œuvre étant assurée par le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords (SM3A). Ce financement exceptionnel d'un montant de 800 k€ pendant 4 ans est dimensionné pour remplacer 3200 appareils et réduire de 25 % les émissions de particules.

- **Carrières, mines et explosifs**

S'agissant des procédures relatives à la mise en place des plans de prévention des risques miniers (PPRM), 3 plans sont prescrits à ce jour. Il s'agit des PPRM sur les communes de Sonnaz-Voglans, la Plagne-Aime et les Chapelles-Bourg-Saint-Maurice. Si les deux derniers, prescrits le 28 décembre 2012, débutent la procédure d'instruction, le PPRM de Sonnaz-Voglans se situe en phase d'approbation pour fin 2013.

- **Mission de contrôle des installations industrielles**

Dans sa mission de contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement, sur un total de 527 établissements soumis à autorisation, l'unité territoriale des Deux Savoie a réalisé 243 inspections (tous régimes confondus, autorisations, enregistrement, déclaration) donnant lieu à 32 arrêtés de mise en demeure et 5 procès verbaux de constat de délit transmis au procureur.

- **Véhicules**

L'unité territoriale a repris en totalité, pour les deux départements, l'instruction des demandes d'agrèments de contrôleurs et de centres de contrôles techniques des véhicules (VL et PL).

Dans le cadre des délégations accordées par les préfets de Savoie et de Haute-Savoie, l'unité territoriale a délivré 13 agrèments de centres de contrôles techniques et 62 agrèments de contrôleurs. Les visites de surveillance des centres de contrôle de véhicules légers et de supervision des opérateurs ont conduit à prononcer des avertissements pour 2 installations et 4 contrôleurs ainsi que la suspension des agrèments de 7 jours pour 1 installation et de 14 jours pour 2 contrôleurs.



Les chiffres clés des UT

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

	AIN	ARDECHE	DROME	ISERE	LOIRE	RHONE-SAONE	SAVOIE	HAUTE-SAVOIE
Etablissements SEVESO seuil haut Autorisation Servitude	8	1	8	30	1	26	7	1
Etablissements SEVESO seuil bas	8	3	4	18	3	10	8	3
Nombre d'inspections	190	84	189	288	185	218	103	140

Indicateurs clés

	AIN	ARDECHE	DROME	ISERE	LOIRE	RHONE-SAONE	SAVOIE	HAUTE-SAVOIE
Dossiers présentés en CODERST	36	7	35	120	54	99	43	41
Dossiers présentés en commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), formation carrières	4	2	4	11	5	10	5	3
Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	5	0	9	16	1	13	7	1
Animation des comités locaux d'information et de concertation (CLIC)	5	0	6	6	1	10	5	1
Commission locale d'information et suivi (CLIS)	4	3	10	26	7	14	4	6
Elaboration du plan de prévention des risques miniers (PPRM)	-	-	-	2	3	-	3	0
Sites et sols pollués Basol (SSP)	54	12	41	140	146	340	82	32
Etablissements IPPC	36	14	32	47	41	81	25	27

Contrôle technique des véhicules

	AIN	ARDECHE	DROME	ISERE	LOIRE	RHONE-SAONE	SAVOIE	HAUTE-SAVOIE
Réception par type de véhicules ou de citernes	0	48		27	3	37		3
Réceptions à titre isolé	complexes (véhicules ou citernes)	0	61	10	-	58		9
	simples (véhicules)	319	332	715	964	1 239		755
Centres de contrôle technique véhicules légers (CCVL)	62	37	65	120	64	139	44	74
Centres de contrôle technique poids lourds (CCPL)	6	2	8	7	4	14	4	4
Agréments de centres de contrôle technique délivrés	5	1	7	11	6	11	5	8
Agréments de contrôleurs techniques délivrés	16	12	24	35	26	51	19	43
Visites de surveillance	CCVL	15	28	31	15	25	12	13
	CCPL	2	4	2	2	6	1	2
Supervisions de visites techniques de PL	40	90		43	56	119	35	30

Les **fonctions support**





Service Animation Stratégique et Programmation

Le service **ASP** a pour mission d'apporter son appui à la direction pour le pilotage de la DREAL. Il est notamment chargé de piloter la programmation des BOP (budget opérationnel de programme), d'assurer le suivi budgétaire, le suivi des effectifs et le contrôle de gestion dans le cadre de la LOLF, de développer et de mettre en œuvre la politique de Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) et de formation, de préparer la mission d'harmonisation des personnels de catégorie B et C, d'assurer l'organisation des concours nationaux et des recrutements locaux et de déployer la démarche qualité. L'année 2012 aura débuté par un séminaire de direction sur le pilotage qui a abordé et discuté de chacune des démarches évoquées ci-après.

Le début de l'année 2012 aura été marqué par l'organisation du séminaire de pilotage annuel de la DREAL, regroupant les encadrants de la structure. Il aura conduit à la définition d'orientations importantes mises en œuvre au cours de l'année 2012.

> Démarche qualité

Pour faire évoluer ses pratiques en termes de management et de qualité, la DREAL a décidé de s'orienter vers l'utilisation du **référentiel de management et de qualité de l'EFQM** (European foundation for quality management). Ce référentiel couvre le périmètre que l'on peut retrouver dans la norme ISO 9001 et propose des bonnes pratiques de management complémentaires (extension de l'écoute du champ des clients au champ des parties-prenantes, préconisation en termes de leadership, de stratégie, de gestion du personnel, de planification et de suivi des résultats...). Dans cette perspective, le comité de direction a réalisé en juillet 2012 une auto-évaluation sur la base de ce référentiel EFQM complété par des orientations de la norme ISO 26000. Cette auto-évaluation a permis de positionner les pratiques de la DREAL par rapport aux bonnes pratiques recensées dans l'EFQM et aussi d'identifier nos points faibles afin de formuler des pistes d'amélioration. Ce travail a débouché sur la rédaction d'orientations stratégiques management et qualité dont la déclinaison est prévue à travers un plan en huit actions associées.

> Contrôle de gestion

Dans le domaine du contrôle de gestion, des **indicateurs de pilotage stratégique** et des tableaux de bord trimestriels associés ont été mis à jour dans le souci de rendre la meilleure image possible de la mise en œuvre de la stratégie de la DREAL.

> Action "Manager en DREAL"



Le lancement de l'action « Manager en DREAL » début octobre 2012 aura permis de professionnaliser l'ensemble des cadres de la DREAL sur les dispositifs existants et disponibles pour assurer le meilleur accompagnement possible des agents, mais aussi sur les fondamentaux

du management (entretien professionnel, règles statutaires, entretiens de carrière...). Les cadres de la DREAL peuvent depuis et s'ils le souhai-

tent, être parties prenantes d'ateliers de co-développement où l'enrichissement des pratiques managériales passe par le regard porté par leurs pairs sur des situations managériales du quotidien.

> Pilotage budgétaire et des effectifs

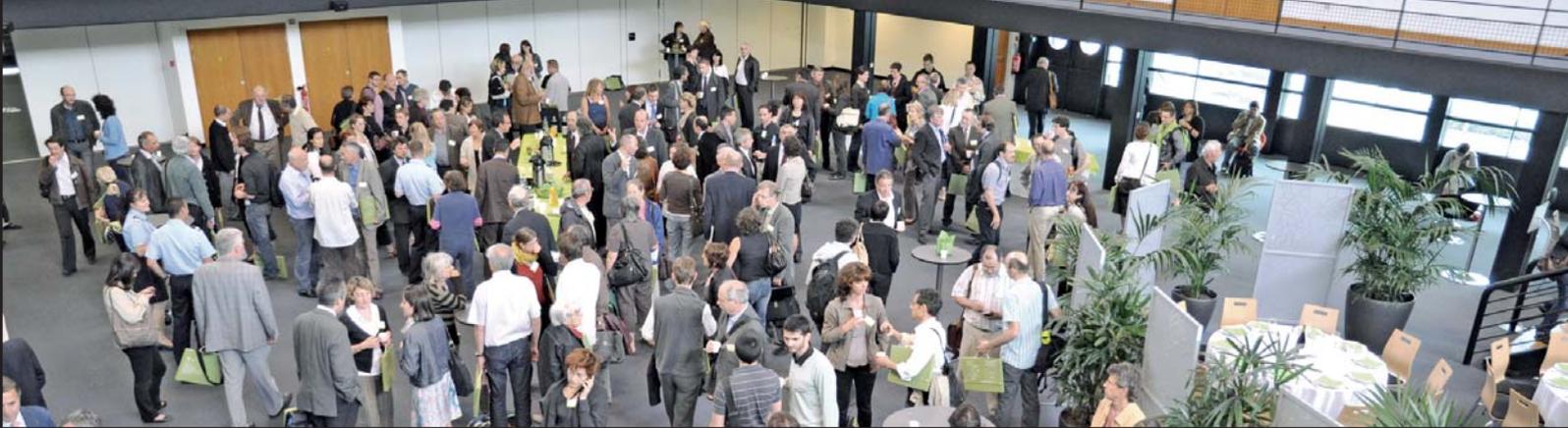
En 2012, la DREAL, dans un contexte budgétaire resserré, aura su optimiser ses dépenses sur les différents **budgets opérationnels de programme** et maintenir les effectifs des deux ministères en région (METL et MEDDE) dans les limites fixées par l'échelon central. Cela aura conduit parfois à des arbitrages sévères concernant la vacance de certains services, compte tenu de la réduction globale des effectifs cibles.

> GPEEC

Des expériences innovantes ont par ailleurs été engagées en matière de GPEEC, et dans le cadre du Plan régional de gestion prévisionnelle des ressources humaines diffusé en janvier 2012 :

- accueil des nouveaux arrivants sur les postes à compétences fragiles, avec inventaire des compétences requises, et accompagnement personnalisé (tutorat, programme de formations...);
- constitution d'un vivier de compétences (formulaire adossé à celui de l'entretien professionnel) essentiellement pour les agents de catégorie A;
- lancement des premiers entretiens de pré-conseil mobilité carrière à l'attention des agents;
- animation d'un réseau régional d'accompagnement des « repositionnements » à l'échelle de la zone de gouvernance des effectifs, organe d'échanges entre les unités opérationnelles sur les situations rencontrées mais aussi de coordination régionale des démarches à engager afin d'anticiper au mieux les impacts de la réduction des effectifs.

Enfin, 2012 aura vu la première réunion de l'**instance régionale de concertation**, réunissant représentant des organisations syndicales et de l'administration à l'échelle de la zone de gouvernance des effectifs, placée sous la présidence du DREAL. Cette instance participe à l'affirmation du rôle de la DREAL dans la fonction « Ressources Humaines » à l'échelle de la zone de gouvernance.



Service Ressources Humaines

L'unité du Personnel du service **RH** a assuré en 2012 :

- la gestion de proximité des agents du METL/MEDDE, du MEF/MRP et du MAAF en poste à la DREAL (763 agents présents au 31/12/2012) avec pour principales missions : la gestion des mobilités, la gestion du temps de travail, la gestion des promotions, la gestion des régimes indemnitaires, la gestion des accidents de service et le paiement des prestations sociales ;
- la gestion administrative et financière d'environ 5 000 agents du METL/MEDDE dans le cadre du Pôle support intégré (PSI) gestion administrative et paie.

> Le fonctionnement à plein régime du PSI

Le PSI créé en 2009 au sein de l'unité du Personnel, a fonctionné pour la première année en 2012 à plein régime en assurant la gestion de l'ensemble des agents du METL/MEDDE en poste dans un service de la région Rhône-Alpes à l'exception de ceux du SNRS et du CETE de Lyon.

Le PSI a poursuivi son travail de fiabilisation de la paie au travers de la multiplication des contrôles croisés, de la systématisation des relectures des mouvements de paie (GEST) avant envoi à la DDFP et de la mise à plat de la réglementation concernant le paiement de certaines indemnités. Il a entretenu des liens plus réguliers avec les services employeurs désormais au nombre de 14, grâce à la tenue de comités de suivi (5 réunions) et de conférences téléphoniques.

> Les chantiers RH particuliers

L'unité du Personnel a géré tout au long de l'année 2012 de nombreux chantiers en dehors de ses missions récurrentes :

- ↳ l'amélioration du service rendu en interne aux agents de la DREAL avec par exemple la rédaction de fiches pratiques pour faciliter l'utilisation de l'outil de gestion du temps ;
- ↳ l'intégration des agents en charge des missions de police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône (agents antérieurement au SNRS) ;
- ↳ la préparation de l'intégration des agents des services de prévision des crues (SPC) Alpes du Nord et Grand Delta prévue début 2013 ;
- ↳ la préparation de la reprise des missions du service des retraites de Draguignan avec la mise à jour des comptes individuels retraite (CIR) ;
- ↳ la mise en œuvre du nouvel espace statutaire (NES) pour les agents de catégorie B.

> Un dialogue social permanent

Le service ressources humaines (SRH) veille au bon fonctionnement constant du dialogue social. Le comité technique (CT) s'est réuni trois fois en 2012 et le comité local hygiène et sécurité (CLHS) trois fois également.

> Une veille sociale indispensable

Le service social régional a mis en œuvre sa réorganisation partielle initiée en 2011 pour prendre en charge des DDCCS (PP) dans certains départements et des établissements d'enseignement agricoles (EEA) suite à la signature de la convention cadre nationale organisant les interventions de service social au sein des directions départementales interministérielles (DDI) et à la signature de la convention bilatérale entre le ministère du développement durable et le ministère de l'agriculture relative à la prestation de service social dans les EEA.

Il a continué à assurer une veille sociale suite aux diverses réorganisations qui ont affecté les services et a été amené à recevoir entre 15 et 20 % des agents des services. Les orientations de son projet de service l'amènent à mettre l'accent sur la prévention des risques psycho-sociaux, l'insertion, l'adaptation et le maintien dans l'emploi des agents et notamment des travailleurs handicapés, en lien avec les partenaires de travail et les équipes GRH.

> Une approche unifiée de l'hygiène et de la sécurité

Le pôle de médecine de prévention de la DREAL, fort de deux médecins, a poursuivi la prise en charge du suivi médical des agents de la DREAL, de la DDT 69, du CERTU, de la DIR CE (site de Lyon) et du SNRS. Plus de 700 visites ont été réalisées.

Le conseiller de prévention et son adjoint ont consacré une très large part de leur activité en 2012 à l'élaboration du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de la DREAL en travaillant notamment sur les métiers de contrôleur des transports terrestres, de technicien en hydrométrie, d'hydrobiologiste, de gestionnaire d'archives, d'assistant de service social et d'inspecteur des installations classées.

Le comité local d'action sociale a pour sa part continué à agir pour développer la cohésion au sein de la structure, en organisant notamment un voyage au Lac Majeur et une conférence intitulée « Le cerveau a-t-il un sexe ? ».

Enfin, le SRH a pris en charge en 2012 en lien avec les services ASP et AMIF, l'animation du réseau des secrétaires généraux (SG) de services METL/MEDDE et des DDT de la région avec une dizaine de réunions organisées.



Service Affaires Matérielles, Informatiques et Financières

Le service **AMIF** a pour mission d'assurer le bon fonctionnement matériel de la DREAL et des autres services de l'État en Rhône-Alpes pour lesquels il assure des prestations. Ses champs d'intervention sont l'informatique et la téléphonie, la comptabilité et les marchés, la gestion des archives, la gestion et l'exploitation du patrimoine immobilier, la logistique et les achats, la gestion de l'accueil et des relations avec le public. Ce service est largement mutualisé avec la DIR-CE ainsi que, dans une moindre mesure, avec la DDT 69.

> Plus de 3000 demandes d'assistance informatique prises en charge par l'unité informatique

Le périmètre d'intervention de l'unité informatique ne concerne pas uniquement la DREAL, il intègre également le BETCGB, le BARPI, le PISLC, l'ASN, la DIR-CE, la MIGT-6 et la MILOS. Cela représente environ 1 500 agents, près de 2 000 postes informatiques et une cinquantaine de serveurs. L'année 2012 a été marquée par la finalisation de l'installation informatique du siège de la DREAL, le déménagement des agents de l'UT 26/07 dans les locaux de la DDT 07, et l'installation des agents de la police de l'eau à Villeurbanne et à Arles. Le périmètre d'intervention s'est également élargi pour la DIR-CE avec le désengagement des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) dans les départements (notamment l'intégration dans le périmètre des sites de la DIR-CE situés dans la Loire). L'unité informatique a réalisé une harmonisation des configurations des postes informatiques dans le but d'industrialiser les installations, les mises à jour de logiciels et la sécurité. Enfin le pôle réseaux serveurs a rationalisé les serveurs en poursuivant la virtualisation qui permet de s'affranchir des machines et de diminuer leur nombre et les délais de rétablissement en cas de crash.

> Une logistique orientée vers l'amélioration du service aux utilisateurs

2012 a vu l'extension de l'outil GLPI d'assistance aux utilisateurs, jusque-là utilisé seulement pour le domaine de l'informatique, à l'entretien et à la logistique. Dans le même esprit, la mise en place du portail SNCF facilite la commande et le retrait de billets de train. La borne véhicules, installée en 2012 au siège de la DREAL, automatise et rend plus simple la réservation des véhicules et la prise des clés. Enfin, la constitution d'une réserve de billets TER, et de transports en commun pour les villes de Lyon (TCL), Paris (RATP), Grenoble (TAG), et Saint-Etienne (STAS) permet aux agents de gagner du temps pour leurs déplacements.

> Un budget mieux maîtrisé

En 2012 une première phase de modernisation du système comptable a été engagée, avec la réception directe des factures de fonctionnement de la DREAL au centre de prestations comptables mutualisés (CPCM), en préfiguration de la généralisation de cette

modalité à tous les services, et la décomposition du budget en centre de coûts. La clôture de l'exercice s'est révélée plus satisfaisante que celle de l'année précédente, avec une diminution conséquente du "reste à payer".

> Une année de consolidation des procédures pour la plate-forme CHORUS

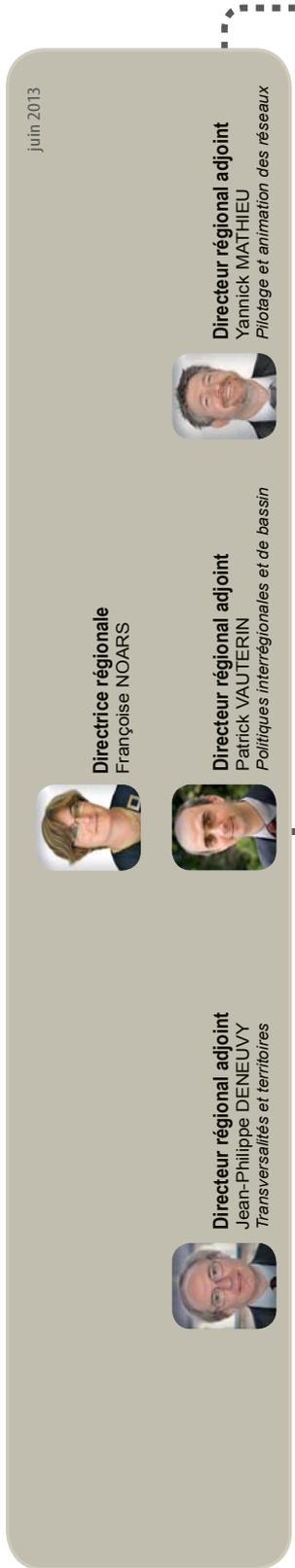
La nouvelle organisation budgétaire et comptable issue de la RGPP est fondée sur la mise en place du CPCM dont l'objectif est de traiter sur l'application CHORUS l'exécution des dépenses, des recettes et la gestion des actifs pour les 30 services prescripteurs de la région. Après l'année 2011 qui a vu l'ensemble des programmes basculer dans CHORUS, l'année 2012 a été celle de la consolidation des procédures avec la mise en place du contrôle interne comptable, mais également la généralisation de l'utilisation de CHORUS formulaire par les services délégants. Des directives ont également été données aux services délégants afin qu'ils encouragent leurs fournisseurs à adresser directement leurs factures au CPCM. Le CPCM a réalisé, au cours de l'année 2012, plus de 130 000 actes relatifs au processus de la dépense (engagements juridiques, services faits et demandes de paiement validés), soit autant qu'en 2011, et 2000 actes relatifs au processus de la recette. Enfin, pour la première fois, le CPCM a procédé en 2012 aux travaux de fin de gestion sur CHORUS : charges à payer, produits à recevoir, immobilisations et provisions pour charges.

> Qualité de l'achat public

L'unité marchés publics a participé, en étroite collaboration avec le service DDGP, à la finalisation de la directive commande publique DREAL, en intégrant les objectifs sociaux et environnementaux et en tenant compte de la jurisprudence en la matière. L'unité a notifié une cinquantaine de marchés supérieurs à 400 000 € TTC, en augmentation importante (25%) par rapport à l'année précédente. Elle a confirmé sa présence aux côtés des services dans sa mission de conseil et d'assistance. Elle a continué à mettre à jour en permanence les modèles de la procédure qualité, et des modèles mutualisés avec la DIRCE.

Organigramme de la DREAL Rhône-Alpes

juin 2013



PROJETS, TRANSVERSALITÉ, COHÉRENCE

Développement Durable, Grenelle et partenariat

- ▲ Développement durable
- ▲ Gouvernance Grenelle
- ▲ Politiques contractuelles


Thierry CHEYNEL

Connaissance, études, prospective et évaluation

- ▲ Données géographiques
- ▲ Données statistiques
- ▲ Études, prospective et information
- ▲ Évaluation environnementale


Gilles PIROUX

Mission juridique

- ▲ Veille juridique
- ▲ Conseil et prévention
- ▲ Contentieux (Etat/DREAL)
- ▲ Réseau des polices de l'environnement


Vincent JAMBON

SERVICES THÉMATIQUES

Délégué aux grandes infrastructures de transport


Christian MAISONNIER

Aménagement, paysage et infrastructures

- ▲ Cadre de vie, paysages et sites
- ▲ Aménagement durable
- ▲ Trames vertes et bleues
- ▲ Parcs naturels régionaux
- ▲ Intermodalité
- ▲ Service de maîtrise d'ouvrage des infrastructures (SMO)


Séverine BOURGEOIS

Logement, construction et ville

- ▲ Financement logement public et privé
- ▲ Stratégie foncière et renouvellement urbain
- ▲ Politiques locales et sociales de l'habitat
- ▲ Observatoire régional de l'habitat et de l'immobilier de l'Etat
- ▲ Plan Bâtiment Grenelle et qualité de la construction
- ▲ Réglementation du bâtiment


Stéphanie RENAUD

Ressources, énergie, milieu et prévention des pollutions

- ▲ Air et énergie
- ▲ Biodiversité et ressources minérales
- ▲ Milieux aquatiques et hydroélectricité
- ▲ Prévention des pollutions et police de l'eau
- ▲ Santé environnement


Jean-Marc CHASTEL

Prévention des risques

- ▲ Intégration, programmation, risques naturels
- ▲ Coordination I/C
- ▲ Risques technologiques et miniers
- ▲ Sécurité des barrages
- ▲ Hydrométrie - Prévision des Crues
- ▲ Mission Rhône


Yves PICOCHÉ

Transports et véhicules

- ▲ Inscription et contrôle des entreprises de transport routier
- ▲ Agrément et contrôle des organismes de formation pour le transport routier
- ▲ Contrôle sur routes
- ▲ Technique des véhicules
- ▲ Sécurité routière


Joël DARMIAN

FONCTIONS SUPPORT

Animation stratégique et programmation

- ▲ Programmation, contrôle de gestion
- ▲ GPEC, formation, recrutement
- ▲ Méthodes et Qualité


Sébastien VIENOT

Services mutualisés

Ressources humaines

- ▲ Gestion du personnel
- ▲ Accompagnement social
- ▲ Médecine préventive
- ▲ Hygiène, sécurité et prévention collective


Cendrine PIERRE

Affaires matérielles, informatiques et financières

- ▲ Informatique
- ▲ Immobilier-logistique
- ▲ Archives
- ▲ Comptabilité
- ▲ Marchés publics


Fabienne SOLER

UNITÉS TERRITORIALES

Ain


Yves-Marie VASSEUR

Drôme et Ardèche


Gilles GEFFRAYE

Isère


Jean-Pierre FORAY

Loire


Jean-Paul PETIT

Rhône-Saône


Jean-François BOSSUAT

Savoie et Haute-Savoie


Serge ARTICO

L'ABCDAire de la DREAL Rhône-Alpes

A

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ARS	Agence régionale de santé
ATMB	Autoroutes et tunnel du Mont Blanc

B

BASIAS	Base de données des anciens sites industriels et activités de service
BASOL	Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués
BOP	Budget opérationnel de programme
BRGM	Bureau de la recherche géologique et minière

C

CDNPS	Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CERTU	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
CETE	Centre d'études technique de l'Équipement
CETMEF	Centre d'études techniques, maritimes et fluviales
CFAL	Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise
CETU	Centre d'études des tunnels
CGDD	Commissariat général au développement durable
CLIC	Comité local d'information et de concertation
CNPN	Conseil national de la protection de la nature
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
CoTITA	Conférence technique interdépartementale sur les transports et l'aménagement
COV	Composé organique volatil

D

DCO	Demande chimique en oxygène
DDI	Directions départementales interministérielles (DDT, DDCE/PP, DDPP)
DDCS/PP	Directions départementales de la cohésion sociale / et de la protection des populations
DDFIP	Direction départementale des finances publiques
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDT	Direction départementale des territoires
DICT	Déclaration d'intention de commencement de travaux
DIRCE	Direction interdépartementale des routes Centre-Est
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DSR	Document stratégique régional

E

EPANI	Etablissement public d'aménagement Nord Isère
EPASE	Etablissement public d'aménagement de Saint-Etienne
EPORA	Etablissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes
EPRI	Evaluation préliminaire des risques d'inondation

F

FEDER	Fonds européen de développement régional
FNTR	Fédération nationale des transports routiers

I

ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
IED	Directive on industrial emissions
IFSTTAR	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
IPPC	Integrated pollution prevention and control

L

LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
------	---

M

MAAF	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
MEDDE	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
METL	Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement
MIGT	Mission d'inspection générale territoriale
MIILOS	Mission interministérielle d'inspection du logement social
MRP	Ministère du redressement productif

P

PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
PCET	Plan climat énergie territorial
PISLC	Pôle interrégional de production des statistiques du logement et de la construction
PRSE	Plan régional santé environnement
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPRM	Plan de prévention des risques miniers
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques

R

RFF	Réseau ferré de France
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RSDE	Recherche des substances dangereuses dans l'eau

S

SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SETRA	Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements
SFTRF	Société française du tunnel routier du Fréjus
SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
SIG	Système d'information géographique
SNRS	Service navigation Rhône-Saône
SPC	Service de prévision des crues
SRCAE	Schéma régional climat air énergie
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique

T

TLF	Fédération des entreprises de transport et de logistique de France
TMD	Transport des matières dangereuses

U

UNICEM	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
--------	--

V

VNF	Voies navigables de France
-----	----------------------------



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Rhône-Alpes

69453 Lyon cedex 06

Tél. 04 26 28 60 00

www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr